Registre de Commerce et des Sociétés
B6061 - L130080718
déposé le 22/05/2013

MENTION

CONCERNE :

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme
11, avenue Emile Reuter
L-2420 – Luxembourg
R.C.S. LUXEMBOURG n° B 6.061

Les comptes annuels au 31 décembre 2012

Ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Le............................

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22/05/2013

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
Société Anonyme

Patrick VINCENT
Secrétaire du Conseil d'Administration



Registre de Commerce et des Sociétés
B6061 - L130080718
enregistré et déposé le 22/05/2013



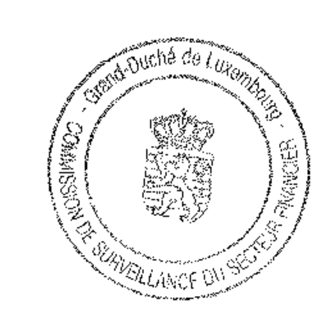
Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme
11, Avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 006.061

Comptes annuels et Rapport de gestion
et Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé au 31 décembre 2012



Table des matières



Rapport de Gestion de la Société Générale Bank & Trust S.A.

Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel concernant l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

ACTIVITE DES METIERS

Filiale à 100% du groupe Société Générale, Société Générale Bank & Trust S.A. (ci-après « SGBT ») est active sur quatre segments d'activités : la gestion privée, le change et la trésorerie, les services titres, les services aux entreprises allant de la gestion quotidienne des flux à la mise en place de financements structurés.

SGBT réalise en 2012 des résultats solides dans un environnement économique difficile marqué par un climat de récession latent en Europe et des marchés de capitaux restés en crise pendant une large partie de l'année. A cela, sont venues s'ajouter en cours d'année de nouvelles contraintes sur le plan réglementaire, en particulier les ratios Bâle 3 et plus généralement les contraintes de liquidité impliquant le besoin d'un « buffer » de liquidité dont le coût déjà significatif en 2012 aura tendance à peser davantage sur la rentabilité des métiers dans le futur.

Dans cet environnement difficile, SGBT a bénéficié de la solidité de ses métiers et de son bilan, d'une forte capacité bénéficiaire et d'une bonne diversification de ses risques.

Dans ce contexte, les agrégats comptables montrent une amélioration du produit d'exploitation qui s'établit en 2012 à EUR 680,0 millions en hausse de 22,1% par rapport à 2011. Parallèlement, les charges d'exploitation sont en baisse de 19,0% à EUR 232,7 millions entraînant une forte progression du résultat net de l'exercice.

Selon une vision économique au travers des agrégats de gestion, le produit net bancaire se monte à EUR 702,3 millions, en hausse de 11,7% par rapport à 2011 ce qui démontre la qualité des fonds de commerce des métiers de SGBT et leur capacité à générer des revenus durables. Selon cette même vision, les frais généraux à EUR 188,2 millions en 2012, sont en baisse de 13,6% ce qui traduit l'effort de maîtrise des frais généraux de la part des métiers et du hub support. Le résultat brut d'exploitation 2012 atteint EUR 514,0 millions, en hausse de 25,1% comparé à 2011.

Enfin, le résultat net comptable 2012 s'élève à EUR 433,0 millions en hausse de 54,9% du fait d'un coût net du risque en très forte baisse par rapport à l'année précédente.

L'activité de la Banque Privée est exercée au Luxembourg et au sein des trois succursales : SGBT Singapour, SGBT Hong Kong, SGBT Middle East à Dubaï. En date du 31 octobre 2012, la succursale grecque de SGBT (SGBT Hellas) a été liquidée par absorption dans SGBT Luxembourg.

Les actifs gérés restent globalement stables à EUR 19,9 milliards à fin 2012 par rapport à EUR 19,7 milliards à fin 2011. Ces implantations ont réussi la préservation de leurs fonds de commerce malgré un renforcement de la concurrence, particulièrement en Asie, grâce à une offre de produits et services pertinente s'appuyant d'une part sur un savoir-faire en ingénierie patrimoniale très différenciant et d'autre part sur une salle de marché qui couvre l'ensemble des entités de la banque privée.

Dans le contexte d'un certain retour à la "normalité" sur les marchés par rapport à une année 2011 extrêmement chahutée, le résultat de la trésorerie reste porté par un niveau élevé du résultat de transformation. Cette situation s'explique par la combinaison de deux facteurs : un niveau de dépôts sur AUM des clients Banque Privée historiquement élevé pour ce métier et des couvertures historiques faites à une époque où les « spreads » de liquidité étaient au plus haut. Cette situation favorable devrait s'amenuiser dans les années à venir si la baisse des « spreads » se confirme.

SGBT a été élue meilleure banque privée au Luxembourg lors des Global Private Banking Awards 2012 décernés par les magazines « The Banker » et « Professional Wealth Management ».

Les activités de services aux investisseurs institutionnels participent de la ligne métier du groupe Société Générale, Société Générale Securities Services.

Malgré un marché très concurrentiel, SGSS au Luxembourg continue le renforcement de sa base clientèle et le développement de nouvelles offres telles que la structuration de fonds de Private Equity pour le compte d'une clientèle institutionnelle ou de clientèle privée haut de gamme en synergie avec la Banque Privée.

Grâce à une meilleure coordination de son dispositif commercial et une bonne maîtrise de ses frais généraux, l'activité de SGSS au Luxembourg a connu une nette amélioration de ses résultats. Les actifs titres en conservation ont enregistré une progression de leurs encours sur la période de EUR 53,7 milliards à EUR 60,4 milliards.

Le Prix Luxembourgeois de la Qualité décerné par le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur vient récompenser cette année les efforts d'amélioration des processus des équipes SGSS.

Les activités de l'ingénierie financière Corporate ont été résilientes en 2012 et ont poursuivi leur développement au travers notamment de l'extension d'opérations structurées à destination d'investisseurs européens et en contribuant au lancement de nouvelles entités du groupe SGBT qui ont pour vocation l'accroissement de la collecte de liquidité (SG Issuer, SG LDG).

Les activités de la banque commerciale bénéficient d'une offre complète de services bancaires, exécutée à partir de Luxembourg, pour des clients du Groupe Société Générale ou des clients propres (Entreprises, Institutionnels, Fonds de Private Equity). Les performances de cette activité sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, impactées par la baisse des taux.

La réorganisation de l'activité entre les deux sociétés de réassurance, Généras S.A. et Société Générale Ré S.A., destinée à faire face à l'évolution des besoins du groupe Société Générale et des exigences règlementaires de solvabilité, s'est traduite en 2012 par une distribution de dividendes de EUR 148 millions au profit de SGBT.

PERSPECTIVES

Depuis la fin de l'exercice, aucun événement significatif susceptible de modifier les comptes annuels au 31 décembre 2012 n'est intervenu au niveau de SGBT.

L'année 2013 s'ouvre dans un environnement économique toujours incertain. Pour autant, des progrès significatifs ont déjà été notés dans les éléments de réponse politique et économique à la crise en zone Euro, contribuant ainsi à éviter son éclatement : le traité de
Stabilité européen et les mécanismes de secours pour le financement des banques par la BCE.

Dans ce contexte, SGBT compte capitaliser sur la refonte de son dispositif commercial : qui repose sur une meilleure couverture commerciale des clients de la Banque Privée grâce une segmentation plus optimale et une coordination plus efficace en terme de synergie sur la clientèle institutionnelle.

SGBT compte également apporter son expertise aux entités SG Issuer et SG LDG pour dynamiser leurs programmes d'émissions.

SGBT envisage également de poursuivre ses efforts de rationalisation opérationnelle pour accompagner le développement de ses métiers.

STRUCTURE FINANCIERE

En date du 19 décembre 2012, l'entité Luxembourgeoise Covalba a cédé à la société Sogeparticipations sa participation de 210.807 actions dans SGBT pour EUR 74,2 millions. Ces actions représentaient 1,91% de SGBT. A l'issue de cette transaction, Sogeparticipations, entité du Groupe Société Générale, devient l'unique actionnaire de SGBT qui a été valorisé à cette occasion pour un montant de EUR 3,9 milliards.

SGBT bénéficie d'une appréciation favorable de sa solidité par l'agence de notation Standard & Poor's à l'égard de la solidité financière du Groupe : A-1 à court terme, A à long terme (notation du 23 janvier 2012).

En date du 27 décembre 2012, SGBT a émis une dette subordonnée pour un montant de EUR 200 millions qui a été souscrite par sa maison mère. Cette émission respecte les conditions d'éligibilité aux Fonds Propres Règlementaires tant dans les normes actuelles qu'en Bâle 3.

Dans le référentiel Bâle 2, le ratio de solvabilité de SGBT s'élève au 31 décembre 2012 à 17,35% après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers Bâle 1 (effet du floor). Ce ratio est de 25,94% hors effet du floor.
Sur base consolidée, le ratio Tier One de SGBT s'élève à 14,36% après application de l'effet du floor Bâle 1, ce ratio étant de 22,22% hors effet du floor. Le ratio de solvabilité intégrant le capital éligible Tier II s'élève à 15,23% au 31 décembre 2012.

En 2012, SGBT a doté à nouveau la provision forfaitaire pour un montant de EUR 20 millions.

SGBT n'a pas procédé en 2012 au rachat d'actions propres.

PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS

Après approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après CSSF), SGBT a décidé d'adopter à compter de l'exercice 2012 le référentiel comptable LuxGaap avec options IAS/IFRS (régime mixte) pour la publication de ses comptes annuels. De plus, SGBT a fait valoir auprès de la CSSF l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé prévue à l'article 80 de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes des établissements de crédit.

GESTION DES RISQUES

SGBT accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de gestion et de maîtrise des risques. Cette organisation a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers en optimisant la rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité de la Banque en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôles des risques.

La gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise, des règles et procédures internes clairement définies et sur le contrôle exercé par des équipes indépendantes des directions opérationnelles pour encadrer la souscription de nouveaux risques, en assurer un suivi régulier et veiller à l'application des règles et procédures. Un Comité des Risques de SGBT, présidé par l'Administrateur délégué, se réunit trimestriellement pour rendre compte du pilotage des risques et prendre si besoin, des orientations en termes d'acceptation ou de gestion des risques.

Le suivi des risques distingue cinq grandes catégories de risques :

- risque de crédit : risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties de faire face à leurs engagements financiers. Il inclut aussi le risque de contrepartie afférent aux activités de marché exercées par la Banque ;
- risque opérationnel : risque de perte ou de fraude du fait de vices ou défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements externes, y compris le risque informatique et le risque de gestion. Un accent particulier est porté sur le risque de conformité qui fait l'objet d'un dispositif d'encadrement renforcé ;
- risque de marché : risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché ;
- risque structurel de taux : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan dû aux variations des taux d'intérêt. Il est exclusif du risque de taux d'intérêt relatif aux activités de marché qui relève du risque de marché ;
- risque de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas être capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, anticipés ou non, à un coût raisonnable.

ARRETE DES COMPTES ET AFFECTATION DU BENEFICE

Le bénéfice de l'exercice de EUR 433.021.110 augmenté du report à nouveau antérieur, soit EUR 636.536.952 et de la libération de la réserve pour l'imputation de l'impôt sur la fortune constituée en 2007 soit EUR 30.091.506 forment un total disponible de EUR 1.099.649.568.

L'affectation s'effectuera sur les bases suivantes :

- Dotation de la réserve légale :	21.653.145 EUR
- Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune :	27.585.365 EUR
- Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune des sociétés intégrées fiscalement :	34.967.580 EUR
- Dividendes distribués :	430.000.000 EUR
- Report à nouveau :	585.443.478 EUR

Au 31 décembre 2012, les fonds propres de base de SGBT s'élèvent, avant distribution, à EUR 2.702.836.151, auxquels il faut ajouter les emprunts subordonnés de EUR 250.000.000 et une quote-part de réserves afférentes aux plus-values de réinvestissement de EUR 17.254.770, soit un total de EUR 2.970.090.921.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012, tels qu'ils vous ont été présentés et vous proposons également de donner décharge pleine et entière de leur gestion aux administrateurs.

Luxembourg, le 26 mars 2013



Deloitte

Deloitte Audit
Société à responsabilité limitée

560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P 1173
L-1011 Luxembourg

Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 992
www.deloitte.lu

Au Conseil d'Administration de
Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme
Luxembourg



RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 27 mars 2012 , nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Société Générale Bank & Trust S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société à responsabilité limitée au capital de 35 000 €
RCS Luxembourg B 67 895
Autorisation d'établissement 10022179

Deloitte.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Société Générale Bank & Trust S.A. au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Stéphane Césari, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Olivier Lefèvre, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Luxembourg, le 22 avril 2013



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Bilan
Au 31 décembre 2012
(exprimé en milliers d'EUR)

	Notes	2012	2011
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	3	1.532.044	725.000
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4	1.090.980	1.230.146
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	249.967	224.382
Actifs financiers disponibles à la vente	6	5.425.703	5.772.608
Prêts et créances au coût amorti	7	33.108.067	38.756.005
Placements détenus jusqu'à leur échéance	8	470.054	564.483
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	9	1.568	461
Immobilisations corporelles	10	8.858	16.505
Immobilisations incorporelles	10	14.294	2.867
Actifs d'impôts	11	68.302	97.208
Autres actifs	12	413.336	379.766
Total des actifs		**42.383.173**	**47.769.431**
Dépôts reçus de la banque centrale		513.715	500.136
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13	3.780.669	4.096.276
Passifs financiers évalués au coût amorti	14	34.469.684	39.513.094
Instruments dérivés - Comptabilité de couverture	9	317.771	274.332
Provisions	15	81.387	46.446
Passifs d'impôts	11	56.233	81.491
Autres passifs	16	460.878	335.021
Total des passifs		**39.680.337**	**44.846.796**
Capital	17	1.389.043	1.389.043
Prime d'émission	17	2.817	2.817
Réserves de réévaluation dont actifs disponibles à la vente	17	(41.859)	(85.340)
Autres réserves (y compris résultats reportés)	17	919.814	1.336.559
Résultat de l'exercice		433.021	279.555
Total des capitaux propres		**2.702.836**	**2.922.635**
Total des passifs et des capitaux propres		**42.383.173**	**47.769.431**
Engagements de prêt		1.145.034	736.677
Garanties financières		5.895.056	8.883.828
Autres engagements		2.967.973	1.372.237
Total engagements de prêt, garanties financières et autres engagements		**10.008.063**	**10.992.742**
Fonctions de gestion	31	**418.496.804**	**399.466.250**
dont opérations fiduciaires		*4.044.670*	*3.703.469*

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.



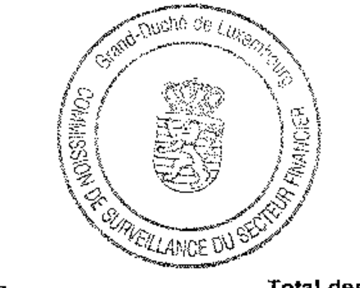
Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Compte de profits et pertes
Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012
(exprimé en milliers d'EUR)

	Notes	2012	2011
Intérêts reçus et produits assimilés	19	1.091.137	1.146.721
Intérêts payés et charges assimilées	19	(762.417)	(798.785)
Produits de dividendes	20	186.343	158.505
Commissions perçues	21	246.925	286.326
Commissions versées	21	(77.344)	(99.075)
Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat	24	(600)	1.766
Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	22	(61.332)	(100.070)
Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	23	25.578	(9.052)
Résultat net sur opérations de couverture		(873)	143
Ecarts de change net	25	14.127	18.938
Autres produits opérationnels	26	69.754	48.427
Autres charges opérationnelles	26	(29.835)	(97.033)
Produits d'exploitation		**701.463**	**556.811**
Frais de personnel	27	133.547	128.987
Frais généraux et administratifs	28	90.696	98.636
Amortissements sur immobilisations corporelles	10	3.748	3.828
Amortissements sur immobilisations incorporelles	10	1.618	2.228
Dotations aux/ (reprise de) provisions	15	22.709	(123.943)
Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat	29	1.471	177.543
Correction de valeur sur actifs non financiers		445	-
Charges d'exploitation		**254.234**	**287.279**
Résultat total des activités poursuivies avant impôt		**447.229**	**269.532**
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	30	(27.811)	(3.467)
Impôts différés	30	13.603	13.490
Résultat net de l'exercice		**433.021**	**279.555**
Réévaluation à la juste valeur	17	(41.859)	(85.340)
Total des autres éléments du résultat global		**(41.859)**	**(85.340)**
Résultat global net		**391.162**	**194.215**

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme



Etat de variation des capitaux propres

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012
(exprimé en milliers d'EUR)

	Capital	Primes d'émission	Réserves de réévaluation	Réserves et report à nouveau	Total réserves et report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	1.389.043	2.817	-	1.061.704	1.061.704	326.653	2.780.217
Réserve de première application			(115.718)	90.578	(25.140)		(25.140)
Impôts différés				(28.937)	(28.937)		(28.937)
Affectation du résultat précédent	-	-	-	326.653	326.653	(326.653)	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	279.555	279.555
Distribution pour l'exercice 2011			-	(113.438)	(113.438)	-	(113.438)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
- des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	83.903	-	83.903	-	83.903
- sur couverture de flux de trésorerie	-	-	(49.994)	-	(49.994)	-	(49.994)
Ecart de conversion	-	-	(3.531)	-	(3.531)	-	(3.531)
Solde au 31 décembre 2011	1.389.043	2.817	(85.340)	1.336.559	1.251.219	279.555	2.922.635
Affectation du résultat précédent	-	-	-	279.555	279.555	(279.555)	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	433.021	433.021
Distribution pour l'exercice 2011	-	-	-	(696.300)	(696.300)	-	(696.300)
Réévaluation à la juste valeur					-		-
- des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	71.171	-	71.171	-	71.171
- sur couverture de flux de trésorerie	-	-	(28.892)	-	(28.892)	-	(28.892)
Ecart de conversion	-	-	1.203	-	1.203	-	1.203
Solde au 31 décembre 2012	1.389.043	2.817	(41.859)	919.814	877.955	433.021	2.702.836

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.



Note 1 - Organisation

Société Générale Bank & Trust S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 11 avril 1956 sous la dénomination d'Ingéfilux, laquelle fut changée le 7 mai 1981 en Luxbanque, Société Luxembourgeoise de Banque S.A.. En 1995, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la dénomination de la Banque de Luxbanque en Société Générale Bank & Trust S.A., avec effet au 1er juin 1995. La Banque est soumise aux dispositions bancaires luxembourgeoises et notamment à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée relative au secteur financier.

En date du 19 décembre 1995, la Banque a procédé à une augmentation de capital par apport en nature des succursales suisse et luxembourgeoise de la Société Générale Alsacienne de Banque S.A., Strasbourg (« Sogenal »). L'assemblée générale extraordinaire de Sogenal tenue le 20 décembre 1995 a approuvé l'apport en nature à la Banque, qui correspond à l'apport de l'universalité des biens et droits tels qu'ils figuraient dans les succursales suisse et luxembourgeoise au 30 juin 1995.

En date du 6 octobre 2004, la Banque a procédé à une augmentation de capital par apports autres qu'en numéraire. Cette opération a modifié la structure de son actionnariat direct.

En 2005, la Banque a ouvert une succursale à Singapour. En 2006, la Banque a ouvert des succursales en Grèce et à Hong-Kong, également suite à des apports en nature de l'activité de banque privée des succursales de la Société Générale dans ces pays respectifs. En 2007, la Banque a ouvert une succursale à Dubaï.

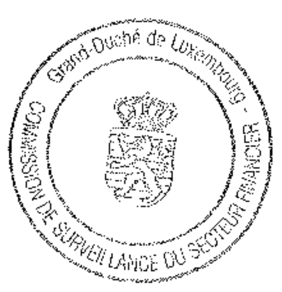
Le transfert du fonds de commerce de la succursale SGBT Hellas vers General Bank of Greece Geniki SA s'est fait au 1er juin 2010. Cette succursale, qui a une activité dormante depuis lors, a été liquidée le 31 octobre 2012.

Au 31 décembre 2012, le capital de la Banque est contrôlé majoritairement par Sogeparticipations, société anonyme de droit français du Groupe Société Générale.

La Banque est active dans la gestion de patrimoine, les conseils en investissements, l'ingénierie financière, la Banque dépositaire, notamment pour le compte d'organismes de placement collectif. La Banque évolue également dans les marchés financiers et institutionnels à travers un volume important d'activités de trésorerie réalisées pour son propre compte et d'opérations de financement réalisées pour de grandes entreprises.

Les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2012 incluent les états financiers des succursales (les « Succursales »).

Les états financiers des Succursales ayant été établis d'après les règles de leur pays d'origine, les retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables luxembourgeois applicables pour ces comptes annuels.



Note 2 - Principales méthodes comptables

2.1 Normes applicables et comparabilité

Les méthodes comptables de la Banque sont en conformité avec les prescriptions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément à la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois (« la loi sur les comptes des banques »).

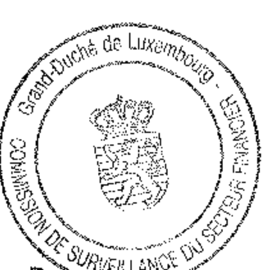
Au 31 décembre 2012, la Banque a pris la décision de modifier certains principes comptables et a choisi d'établir pour la première fois ses comptes annuels selon le régime comptable mixte « régime mixte » (principes comptables généralement acceptés au Luxembourg « LUX GAAP » avec « options IAS »).

La loi modifiée du 17 juin 1992 permet aux établissements de crédit de publier leurs comptes en LUX GAAP en recourant à certaines normes IAS/IFRS (« options IAS »). Ces « options IAS » concernent tant la présentation des états financiers que les règles d'évaluation, en l'occurrence, la Banque a choisi les options suivantes :

- Recours à un schéma de présentation alternatif du bilan s'appuyant sur la présentation du schéma de reporting prudentiel (« FINREP ») au 31 décembre 2012 ;
- Recours à un schéma de présentation alternatif du compte de profits et pertes s'appuyant principalement sur la présentation du FINREP au 31 décembre 2012 ;
- Inclusion d'un état de variations des capitaux propres.

Les principes comptables utilisés par la Banque sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne parmi lesquelles seules les normes suivantes ont été retenues :

- IAS 10 - Événements postérieurs à la date de clôture ;
- IAS 12 - Impôts sur le résultat ;
- IAS 16 - Immobilisations corporelles ;
- IAS 18 - Produits des activités ordinaires ;
- IAS 19 - Avantages du personnel ;
- IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 24 - Information relative aux parties liées ;
- IAS 32 - Instruments financiers: présentation ;
- IAS 36 - Dépréciation d'actifs ;
- IAS 38 - Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 - Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation.



Parmi les normes, amendements de norme ou interprétations publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) en date du 31 décembre 2012, ceux repris ci-dessous entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

- amendements à l'IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global », applicables à partir des exercices commençant le 1er juillet 2012 ou après cette date ;
- amendements à l'IAS 19 « Régimes à prestations définies », applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- IFRS 9 « Instruments financiers », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2015 ou après cette date ;
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- IFRS 11 « Partenariats », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- IAS 27 (révisé) « Etats financiers individuels », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- IAS 28 (révisé) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- IFRIC 20 « Frais de découverture engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert », applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- amendements à l'IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation des actifs et passifs financiers », applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- amendements à l'IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers », applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2014 ou après cette date ;
- amendements à l'IFRS 1 « Prêts gouvernementaux », applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- « Améliorations des normes IFRS (2009-2011) », applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date ;
- amendements à l'IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 « Dispositions transitoires », applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2013 ou après cette date.

Pour les textes précités, à l'exception de la norme IFRS 9 et des amendements de l'IAS 19, la Banque ne s'attend pas à des impacts significatifs lors de leur application.
Quant à l'IFRS 9 qui introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers, son implémentation pourrait engendrer, en fonction des choix réalisés, un changement de comptabilisation des profits et pertes (le résultat ou les capitaux propres). En ce qui concerne les autres impacts chiffrés, ils ne devraient pas être significatifs. Pour ce qui est de la date d'adoption de la norme, aucune décision n'a été prise.



En ce qui concerne les amendements à l'IAS 19 qui ont pour but d'amender certaines dispositions existantes relatives aux régimes à prestations définies, l'analyse des effets éventuels de leur application est reportée en note 15.
La Banque est la société faîtière d'un groupe intégrant fiscalement plusieurs entités (cf. note 2.14).

La Banque a décidé de continuer d'enregistrer la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec quote-part de réserves et les fonds pour risques bancaires généraux (« les provisions prudentielles »), voir note 2.9.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente pour les exercices présentés. Ainsi, les balances d'ouvertures ont-elles été modifiées en conséquence pour permettre la comparabilité des données sur les deux exercices.

La note 34 présente les écritures comptabilisées au titre de la réserve de première application qui résultent du passage au 1er janvier 2011 du régime comptable « LUX GAAP » au régime mixte « LUX GAAP avec options IAS ».

L'exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la Banque est incluse dans les comptes consolidés de Société Générale, dont le siège social est situé au numéro 29 du boulevard Haussmann, 75009, Paris, et qui constitue l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés sont disponibles au siège social indiqué ci-avant.

Conformément à l'article 80 de loi sur les comptes des banques la Banque ne prépare plus, depuis le présent exercice, de comptes consolidés car ses propres comptes sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe Société Générale.

2.2 *Estimations et jugements comptables déterminants*

La préparation des états financiers et l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après nécessitent l'utilisation de jugements et d'estimations. De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Bien que le Conseil d'Administration pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.



Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- le montant des actifs d'impôts différés ;
- l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions dont celles relatives aux avantages du personnel ;
- plus généralement les provisions inscrites au passif du bilan.

2.3 *Opérations en devises*

Les éléments inclus dans les états financiers de la Banque sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en euros ("EUR"), monnaie fonctionnelle et qui est la monnaie de présentation de la Banque.

Les succursales asiatiques et du Moyen-Orient remontent leur résultat en USD.

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée et qui s'articule autour de comptes de positions.

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.



Le bilan des succursales est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change annuel. La différence de conversion sur le capital de dotation, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en « capitaux propres - réserve de réévaluation - Conversion de monnaies étrangères ».

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, la Banque a transféré en réserves les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1[er] janvier 2011.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2012 et 2011 par la Banque sont les suivants :

		2012	2011
EUR 1 =	=	USD 1,3194	USD 1,2939
EUR 1 =	=	CAD 1,3137	CAD 1,3215
EUR 1 =	=	JPY 113,61	JPY 100,20
EUR 1 =	=	CHF 1,2072	CHF 1,2156

2.4 *Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales*

La trésorerie se compose essentiellement des avoirs en caisse et de la réserve minimale obligatoire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.
Les fonds relatifs à la réserve minimale ne sont pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée mensuellement, est définie en fonction des éléments du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectuée par la Banque Centrale.

2.5 *Les instruments financiers*

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (voir ci-après).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue (estimée) de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.



Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif conformément au critère de la date de mise à disposition des fonds, c'est-à-dire à la date de transfert effectif à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont enregistrés en date de transaction (de négociation).

2.5.1 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation reconnues.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que la Banque a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix côtés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors la Banque peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.



Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

2.5.2 Les actifs et passifs financiers

A chaque catégorie correspond un traitement comptable et une valorisation spécifique.

2.5.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs ou passifs financiers acquis ou assumés principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Ces actifs ou passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en compte de résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques de produits ou charges d'intérêts. Les dividendes reçus sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction » et les intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques de produits ou charges d'intérêts.

Cette catégorie d'actifs et passifs financiers ne fait pas, par nature, l'objet de dépréciation.



2.5.2.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte résultat

La désignation d'actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « mismatch comptable ») qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif ou du passif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées à la catégorie « Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ».

Les mêmes rubriques que celles définies pour les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Cette catégorie d'actifs et passifs financiers ne fait pas, par nature, l'objet de dépréciation.

2.5.2.3 Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable et donnent lieu, le cas échéant, à comptabilisation d'une dépréciation (note 7).

2.5.2.4 Placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que la Banque a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation (note 8). Le coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Placements détenus jusqu'à leur échéance ».

L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts reçues et produits assimilés ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat ».

2.5.2.5 Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que la Banque peut être amenée à céder à tout moment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui n'entrent pas dans l'une des catégories précitées.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur y compris les coûts de transaction, et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation ou d'une perte de valeur durable (impairment) de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en compte de résultat sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ou, pour les dépréciations sous la rubrique « Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat ».

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique « Intérêts reçus et produits assimilés ». Les dividendes reçus sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Les actifs disponibles à la vente regroupent les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ainsi que les participations de la Banque. Les participations sont évaluées au coût d'acquisition diminués des éventuelles dépréciations durables en accord avec IAS 39-46 (note 29).

2.5.2.6 Dépréciations des actifs financiers

a) Dépréciations des actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, la Banque détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

La Banque apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

La Banque n'a pas recours aux dépréciations collectives d'actifs.

b) Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Une baisse significative ou prolongée de la valeur des instruments de capitaux propres en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la moins-value considérée comme durable.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

2.5.2.7 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.



Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

2.5.2.7.1 Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net réalisé sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

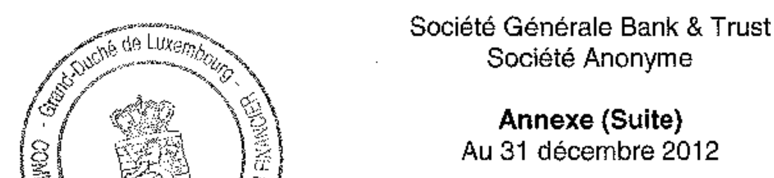
2.5.2.7.2 Dérivés - Comptabilité de couverture

Pour qualifier un instrument dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Dérivés - Comptabilité de couverture ».
En fonction du risque couvert, la Banque désigne l'instrument financier comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

a) Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains et des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers » du compte de profits et pertes. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de profits et pertes dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur du bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajusté pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.



b) Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste « Résultats nets instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de profits et pertes.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste « produits et charges d'intérêts » du compte de profits et pertes au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de profits et pertes sous la rubrique « produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatif à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument dérivés ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivés est liquidé ou vendus, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste « produits et charges d'intérêts » du compte de profits et pertes au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

__2.5.2.7.3 Dérivés incorporés__

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas lui-même évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, la Banque sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat dans les conditions décrites ci-avant.

__2.5.2.8 Les passifs financiers évalués au coût amorti__

Les dépôts de la clientèle et des établissements de crédit sont affectées à la catégorie « passifs financiers évalués au coût amorti ».

Cette catégorie regroupe les passifs financiers qui sont enregistrés à leur juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



2.5.3 Opérations sur titres

2.5.3.1 Opération de prise / mise en pension

La Banque réalise des opérations de mise en pension pour compte propre principalement dans le but de se refinancer. Elle met à disposition les titres de son portefeuille pour compte propre à des contreparties externes bancaires.

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres et continuent de figurer à l'actif du bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif du bilan sous « Passifs financiers évalués au coût amorti ».

Parallèlement, les titres pris en pension sur base d'une convention d'achat avec engagement de revente fermes ne sont pas repris dans le bilan. La contrepartie de tels titres est inscrite au bilan sous « Prêts et créances ».

En raison de l'engagement de rachat ferme, les titres faisant l'objet de la pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan du cédant, à leur poste d'origine. Le prix de cession des titres, intérêts inclus, est enregistré par la contrepartie du compte de titres donnés en pension livrée au passif du bilan.

2.5.3.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le compte approprié de titres de transaction, à leur valeur de marché intérêts courus inclus au jour du prêt. En contrepartie et pour cette même valeur de marché, la dette représentative de l'obligation de restituer les titres empruntés à l'expiration du contrat est enregistrée au passif du bilan.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

2.5.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés si et seulement si la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

2.5.5 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les gains ou pertes sur instruments financiers sont constitués des résultats suivants :

a) Résultats nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

b) Résultats nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Ce poste comprend les variations de juste valeur et les plus et moins-values de cession réalisées sur les instruments dérivés, instruments de capitaux propres, de dettes détenus à des fins de transactions.

c) Résultats nets sur les actifs et passifs non évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans les actifs disponibles à la vente.

2.6 *Autres actifs et autres passifs*

Les autres actifs comprennent essentiellement les comptes de règlement relatif aux opérations sur titre, les commissions et autres produits à recevoir ainsi que les charges payées d'avance.

Les autres passifs comprennent la dette relative aux opérations sur titre, les produits perçus d'avance, les charges à payer autres que les charges d'intérêts sur instruments financiers.

2.7 *Les immobilisations corporelles et incorporelles*

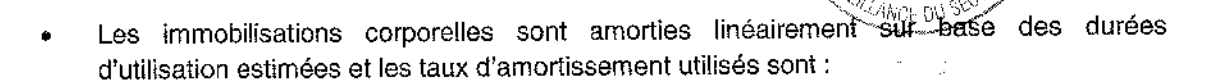
Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les immobilisations à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation. Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat sous la rubrique « Amortissement sur immobilisations corporelles » ou « Amortissement sur immobilisations incorporelles ».

Les durées d'utilisation retenues par la Banque sont les suivantes :

- Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur base des durées d'utilisation estimées et les taux d'amortissement utilisés sont de 20 - 33,33%.



- Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur base des durées d'utilisation estimées et les taux d'amortissement utilisés sont :

Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	10 - 33,33%
Matériel informatique :	20 - 33,33%

Les terrains à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat sous la rubrique « Correction de valeur sur actifs non financiers ».

2.8 Avantages au personnel

Les avantages au personnel visés comprennent toute forme de contrepartie donnée par une entreprise au titre des services rendus par son personnel et sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

Ils comprennent :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail ;
- des avantages postérieurs à l'emploi.

2.8.1 Avantages à court terme

Ils sont comptabilisés au passif, après déduction du montant déjà payé, et en charges de l'exercice.

Les avantages à court terme recouvrent principalement les primes sur salaires ainsi que les droits aux congés annuels.

2.8.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.



Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

La Banque a par ailleurs souscrit pour ses employés à un plan de pension à prestation définies. Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provision » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode actuarielle des « unités de crédit projetées ». Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de taux d'actualisation, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calculs (départ anticipés, taux d'actualisation,...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés en capitaux propres et sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- Le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- Le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- L'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- L'effet des réductions et liquidations de régimes ;
- Les avantages à long terme : Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.



2.9 Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de la Banque à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la note 15. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Outre les provisions pour pensions et obligations similaires et les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions prudentielles admises en LUX GAAP.

Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.
  Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à 1,25% des actifs à risques.
  La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision entre:
  - une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques; et
  - une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provision: Autres provisions » au passif du bilan.

- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de réemploi acquis ou constitués par l'entreprise.



- Les fonds pour risques bancaires généraux : la Banque a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires. Les affectations au fonds sont effectuées à partir des bénéfices après impôts mais avant détermination du bénéfice net et ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

2.10 Impôts

La charge d'impôt comprend tous les impôts calculés sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

a) Impôt exigible

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent.

La charge d'impôt de chaque entité fiscale est calculée sur la base des règles et taux en vigueur déterminés par l'administration fiscale correspondante.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures.

b) Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que la Banque disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles, ces pertes fiscales et ces crédits d'impôts pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés sur base des taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé en fonction des taux d'impôt qui sont en vigueur à la date de clôture.

2.11 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

En cas d'indication objective de mobilisations des garanties, les garanties octroyées vont faire l'objet d'une provision au passif du bilan.



2.12 *Les intérêts reçus et intérêts payés*

Les intérêts reçus et intérêts payés sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les intérêts reçus et payés sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont inclus dans cette rubrique.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

2.13 *Produits/charges d'honoraires, commissions perçues et commissions payées*

Les produits/charges d'honoraires et les commissions perçues et payées sont enregistrées en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

- Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat telles que les commissions d'intermédiation, de performance et de courtage ;

- Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;

- Les marges d'intermédiation sur produits structurés faisant l'objet d'un étalement dans le temps sont comptabilisées en compte de résultat à concurrence du montant définitivement acquis par la Banque car sécurisé par les éventuels frais de sortie dus par ses clients. Les montants non sécurisés sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont définitivement acquis par la Banque.

2.14 *Sociétés intégrées fiscalement*

Société Générale Bank & Trust S.A. a mis en place, depuis l'exercice 2005, un dispositif d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2012, 37 sociétés filiales font partie du groupe d'intégration fiscale. Sur base d'une convention d'intégration fiscale conclue avec Société Générale Bank & Trust S.A., certaines sociétés intégrées constatent dans leurs comptes la dette d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale Bank & Trust S.A..

Société Générale Bank & Trust S.A. établit ses provisions d'impôt (IRC et ICC) sur base du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.
Les avances d'impôt dues par Société Générale Bank & Trust S.A. sont également établies sur cette base et versées par Société Générale Bank & Trust S.A. en tant que société faîtière du groupe d'intégration fiscale.



Concernant l'impôt sur la fortune, il n'y a pas d'intégration fiscale pour cet impôt. Toutefois, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, Société Générale Bank & Trust S.A. constitue, pour le compte de certaines sociétés intégrées, une réserve spécifique aux fins d'imputation de l'impôt sur la fortune de chacune de ces sociétés intégrées. La réserve ainsi constituée pour chaque société intégrée équivaut à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune en principe due par chacune des sociétés intégrées.

La réserve pour imputation de l'impôt sur la fortune des sociétés intégrées est distincte de la réserve pour imputation constituée pour les besoins propres de Société Générale Bank & Trust S.A.. La réserve est constituée de manière annuelle et conservée pendant le délai légal requis. Le montant maximal de l'impôt sur la fortune pouvant être imputé par les sociétés intégrées et par Société Générale Bank & Trust S.A. est déterminé par référence à l'IRC dû par le groupe fiscal, avant imputation des crédits d'impôt.

2.15 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la Banque a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Banque décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.



Note 3 - Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales

La trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales se composent aux 31 décembre 2011 et 2012 comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Caisse	827	820
Soldes auprès des banques centrales- Réserves obligatoires	1.526.293	489.771
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	4.924	234.409
Total	**1.532.044**	**725.000**

Note 4 - Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les soldes des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Dérivés détenus à des fins de transaction	370.644	493.526
Instruments de capitaux propres	394.684	171.585
Instruments de dettes	325.652	565.035
Total	**1.090.980**	**1.230.146**

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2012 :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle	Juste Valeur
Dérivés de change						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	18.175
Options	-	-	-	-	-	229.998
SWAP	-	-	-	-	-	1.423
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	249.596
Dérivés de taux d'intérêt						
Options	-	-	23.616	-	23.616	369
Contrats de taux d'intérêt	4.500	-	-	-	4.500	70.848
Total	4.500	-	23.616	-	28.116	71.217
Dérivés sur crédit						
CDS	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur titres de propriétés						
Options sur actions	384.672	201.839	84.232	1.339.585	2.010.328	44.231
Futures sur actions	58.128	-	-	-	58.128	-
Total	442.800	201.839	84.232	1.339.585	2.068.456	44.231
Dérivés sur matières premières	422.245	931.294	-	-	1.353.539	5.570
Autres	-	-	-	-	-	31
Total des dérivés	869.545	1.133.133	107.848	1.339.585	3.450.112	370.644

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2011 :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle	Juste Valeur
Dérivés de change						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	129.567
Options	-	-	-	-	-	97.223
SWAP	-	-	-	-	-	3.297
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	230.087
Dérivés de taux d'intérêt					-	
Options	-	-	14.997	4.787	19.784	475
Contrats de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	180.840
Total	-	-	14.997	4.787	19.784	181.316
Dérivés sur crédit					-	
CDS	5.546	-	-	-	5.546	25
Total	5.546	-	-	-	5.546	25
Dérivés sur titres de propriétés						
Options sur actions	301.669	44.550	10.327	312.375	668.921	50.774
Futures sur actions	-	-	-	-	-	-
Total	301.669	44.550	10.327	312.375	668.921	50.774
Dérivés sur matières premières	190.442	264.368	44.073	-	498.883	31.324
Total des dérivés	497.657	308.918	69.397	317.162	1.193.134	493.527



Note 5 - Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Instruments de capitaux propres	2	2
Instruments de dettes	249.965	224.380
Total	**249.967**	**224.382**

Les échéances des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Indéterminée	2	2
À moins d'un an	-	-
À plus d'un an	249.965	224.380
Total	**249.967**	**224.382**

Note 6 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont représentés par des placements en valeurs mobilières à revenu fixe ou variable, cotées ou non, dont voici la répartition par nature :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Instruments de capitaux propres		
Actions	1.958.860	2.662.403
Parts d'OPC	9	34
Total	**1.958.869**	**2.662.437**
Instruments de dettes		
Effets publics et obligations d'Etat	1.593.655	1.553.301
Obligations d'autres émetteurs	1.873.179	1.556.870
Total	**3.466.834**	**3.110.171**
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**5.425.703**	**5.772.608**



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Les échéances des actifs financiers disponibles à la vente se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Indéterminée	1.958.882	262.436
À moins d'un an	79.693	77.166
À plus d'un an	3.387.128	3.033.006
Total	**5.425.703**	**5.772.608**

Par dérogation aux règles présentées à la note 2.15, la Banque a choisi d'appliquer un traitement comptable Lux GAAP pour les actifs/passifs financiers liés à trois sociétés intégrées fiscalement.

Ces actifs/passifs financiers ne sont pas décomptabilisés et se répartissent comme suit au niveau du bilan de la Banque :

- A l'actif du bilan figure en portefeuille d'« actifs disponibles à la vente » la valeur des actions des sociétés ;
- Au passif du bilan figure la dette matérialisant l'obligation de livraison des actifs à terme enregistré en « autres passifs ».

Au 31 décembre 2012, les montants respectifs des actifs et passifs considérés sont équivalents et s'élèvent à 618.079 milliers d'EUR (2011: 1.274 milliers d'EUR).

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réserve de réévaluation du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente pour 88.172 milliers d'EUR (note 17) par catégorie de titres :

EUR' 000	**Instruments de capitaux propres**	**Instruments de dettes**	**Total**
Solde au 31 décembre 2011	**(3.655)**	**20.655**	**17.000**
Augmentation (Diminution) des profits bruts latents de réévaluation	290	69.872	70.162
Augmentation (Diminution) des pertes brutes latentes de réévaluation	(911)	24.184	23.273
Impôts différés	(529)	(21.734)	(22.263)
Solde au 31 décembre 2012	**(4.805)**	**92.977**	**88.172**

Le montant de reprise de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2012 s'élève à 23 milliers d'EUR (2011 : dépréciation de 148.764 milliers d'EUR).

L'exposition de la Banque envers l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne est décrite en note 33.1.



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, les instruments de capitaux propres incluent les participations suivantes :

Société	Siège	Pourcentage détenu directement	Cout d'acquisition EUR' 000
Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.	Suisse	100%	691.377
Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M.	Principauté de Monaco	100%	7.980
Société Générale Lettres de Gage S.A.	Luxembourg	100%	75.031
Société Immobilière de l'Arsenal S.à r.l.	Luxembourg	100%	4.612
Coparer Holding B.V.	Pays-Bas	100%	18
Société Générale Securities Services Luxembourg S.A.	Luxembourg	55%	37.488
SG Issuer S.A.	Luxembourg	100%	2.640
Lyxor Asset Management Luxembourg S.A.	Luxembourg	100%	2.500
SGBT European Citius Investment S.A.	Luxembourg	100%	31
Halysa S.A.	Luxembourg	100%	759
SGBT Finance Ireland Ltd	Irlande	100%	100
Montalis Investment B.V.	Pays-Bas	95%	1.900
SGBT Capital Markets S.A.	Luxembourg	100%	31
SGBT Securities S.A.	Luxembourg	100%	31
Société Générale Private Wealth Management S.A.	Luxembourg	100%	399
SGBT Financial Markets S.à r.l.	Luxembourg	100%	20
SGBT Asset Based Funding S.A.	Luxembourg	100%	33
Société Générale Life Insurance Broker S.A.	Luxembourg	100%	500
Sogelife S.A.	Luxembourg	40%	22.176
Generas S.A.	Luxembourg	100%	144.000
Société Générale Ré S.A.	Luxembourg	100%	20.002
Well Investments S.A.	Luxembourg	100%	32
Société Générale Hedging Ltd	Irlande	10%	0

Au 31 décembre 2012, des participations et parts dans des entreprises liées d'un coût d'acquisition de 3.980 milliers d'EUR (2011 : 4.198 milliers d'EUR) représentées par des positions individuelles de faible importance n'ont pas été détaillées ci-après.

Le montant des parts dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit s'élève au 31 décembre 2012 à 774.388 milliers d'EUR (2011 : 769.609 milliers d'EUR).

Société Générale Private Banking (Suisse) S.A. est une banque de gestion de fortune de droit suisse, avec le statut de négociant en valeurs mobilières et membre affilié de la Bourse suisse. Elle résulte de la fusion en 2003 des entités Compagnie Bancaire de Genève S.A. et de Société Générale Rüegg Bank A.G.. Au 31 décembre 2012, son capital est de CHF 51.609.000, entièrement détenu par la Banque.



Jusqu'au 30 décembre 2005, Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M. (alors Société Générale Bank & Trust Monaco S.A.M.), une société anonyme monégasque au capital de EUR 7.650.000, était détenue à 100% par Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.. Après cette date, la Banque a racheté l'entièreté des actions à Société Générale Private Banking (Suisse) S.A.. Son capital est de EUR 7.650.000. Elle exerce le métier de banque privée.

Société Générale Lettres de Gage S.A. (« SG LDG »), banque d'émission de lettres de gage luxembourgeoise a obtenu l'accord du Ministre des Finances le 29 décembre 2011 pour exercer toutes les opérations prévues par la loi du 21 novembre 1997 relative aux banques d'émission de lettres de gage. Son capital est de EUR 75.031.000, détenu à 100% par la Banque. L'activité principale de Société Générale Lettres de Gage S.A. est de participer au refinancement d'actifs générés par les métiers de financement du secteur public et de financements d'actifs immobiliers et mobiliers du groupe Société Générale dans les pays de l'Union européenne, l'Espace Economique Européen ou l'OCDE, et ce via l'émission d'obligations garanties et dénommées respectivement Lettres de Gage Publiques, Hypothécaires et Mobilières.

Société Immobilière de l'Arsenal S.à r.l. a été constituée le 22 décembre 1960 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Son capital est de EUR 75.000, entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet l'acquisition et l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis et la location de toutes propriétés immobilières.

Coparer Holding B.V. a été constituée le 13 juin 1990 sous la forme d'une société de droit néerlandais. Son capital est de EUR 18.144, entièrement détenu par la Banque. Elle a pour objet l'exploitation d'immeubles.

Société Générale Securities Services Luxembourg S.A. (anciennement Euro-VL Luxembourg S.A. jusqu'au 14 mai 2009) a été constituée le 29 novembre 2002 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital a été porté suite à augmentation de capital à EUR 68.160.000 au 31 décembre 2012 (2011 : EUR 58.160.000), et est détenu à 55% par la Banque et à 45% par une société de droit français du Groupe Société Générale. Cette société a pour objet la prestation directe ou indirecte, principalement à des organismes de placement collectif et fonds de pension, des services tels que services administratifs, distribution des parts de fonds, domiciliation de fonds et conception de produits d'investissement.

Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A. était une société de droit français du Groupe Société Générale. Elle réalisait pour compte propre des opérations d'arbitrage sur des indices boursiers européens. En avril 2012, cette société a changé son objet social et a pour objet d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats et autres titres financiers. La société, de droit luxembourgeois, se nomme désormais SG Issuer S.A. et possède un capital de EUR 2.000.000 détenu à 100% par la Banque.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A. a été agréée en 2005, par la CSSF, en qualité de société de gestion conforme au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010. Après acquisition le 4 décembre 2007 des parts détenues par une société de droit français du Groupe Société Générale, la Banque détient 14.999 actions, une société de droit français du Groupe Société Générale détenant l'action restante. Cette société a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif (« OPC ») en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 85/611/CEE telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive.
SGBT European Citius Investment S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 29 décembre 2004. Son capital est de EUR 31.100, détenu à 100% par la Banque. Elle a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement.

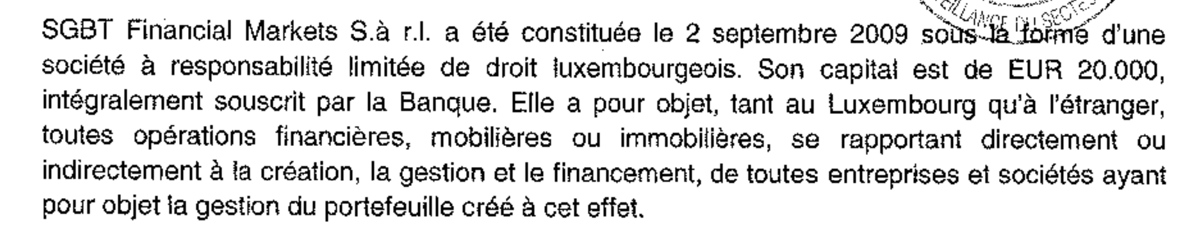
Halysa S.A. a été constituée le 20 décembre 2002 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est de EUR 727.272, détenu à 100% par la Banque suite à la liquidation d'OSLA Fund (qui détenait auparavant 15% du capital d'Halysa). Elle peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations ou à la détention de valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. La société peut également emprunter et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

SGBT Finance Ireland Ltd est une société financière à responsabilité limitée de droit irlandais constituée le 10 juin 2005. Son capital est de EUR 100.000, détenu en totalité par la Banque. Elle a pour principal objet d'accorder des financements à des entreprises.

Montalis Investment B.V. est une société financière à responsabilité limitée de droit néerlandais acquise au cours de l'année 2004. Son capital est de EUR 2.000.000 dont EUR 1.980.000 de primes d'émission, détenu à 95% par la Banque. Elle a pour principal objet d'accorder des financements à des entreprises.

SGBT Securities S.A. et SGBT Capital Markets S.A. ont été constituées le 19 avril 2007 sous la forme respectivement d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle et d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Leur capital est de EUR 31.000, détenu à 100% par la Banque. Elles ont pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations financières, mobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet la gestion du portefeuille créé à cet effet.

Société Générale Private Wealth Management S.A. (anciennement Talents International Fund Management Company), société anonyme de droit luxembourgeois a été constituée le 1er octobre 1997. Elle est détenue à 99,57% par la Banque. La société a repris son activité le 1er juillet 2009. Elle a pour objet la gestion d'organismes de placement collectif (« OPC ») en valeurs mobilières luxembourgeois et/ou étrangers agrées conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010.


SGBT Financial Markets S.à r.l. a été constituée le 2 septembre 2009 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Son capital est de EUR 20.000, intégralement souscrit par la Banque. Elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet la gestion du portefeuille créé à cet effet.

SGBT Asset Based Funding S.A. (ex Kalea Investment S.A.) a été acquise en 2009 par la Banque. Son capital a été porté, suite à augmentation de capital, à EUR 32.700 au 31 décembre 2012 (2011 : EUR 31.900). Elle a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou autre manière, dans d'autres entreprises ou sociétés luxembourgeois ou étrangères.Société Générale Life Insurance Broker S.A. a été constituée le 30 janvier 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est de EUR 500.000, intégralement détenu par la Banque. La société a pour objet l'intermédiation ou le courtage en produits d'assurance-vie.

Sogelife S.A. a été constituée en date du 22 juillet 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Son capital est de EUR 30.222.855, détenu à 39,90% par la Banque. Elle a pour objet la vente de produits d'assurance-vie et la gestion de fonds collectifs de retraite.

Generas S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, acquise le 30 décembre 2008 auprès de deux sociétés de droit français du Groupe Société Générale. Son capital est de EUR 12.500.050 intégralement souscrit par la Banque. Elle a pour objet la réassurance de sociétés du Groupe Société Générale.

Société Générale Ré S.A. (anciennement Hestia participations S.A.) est une société anonyme de droit luxembourgeois acquise le 10 novembre 2010. Son capital est de EUR 20.000.000, intégralement détenu par la Banque. Elle a pour objet la réassurance de sociétés du Groupe Société Générale.

Well Investments S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois qui a démarré son activité au cours du premier trimestre 2012. Son capital est de EUR 31.000 entièrement détenue par la Banque. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit.

Société Générale Hedging Ltd est une société à responsabilité limitée de droit irlandais. Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, son capital est de EUR 10, détenu à 10% par la Banque et à 90% par des trusts de charité. Elle a pour objet de permettre à des clients du Groupe Société Générale de réduire leur exposition sur le Groupe et de profiter d'un rehaussement de crédit dans le cadre d'opérations sur dérivés.



Note 7 - Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances se composent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15.035.417	21.880.243
Prêts et créances sur la clientèle	18.072.650	16.875.762
Total	**33.108.067**	**38.756.005**

7.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

La structure des créances sur les établissements de crédit se présente comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes à vue	163.943	333.152
Prêts à terme	14.871.474	21.547.091
Total	**15.035.417**	**21.880.243**

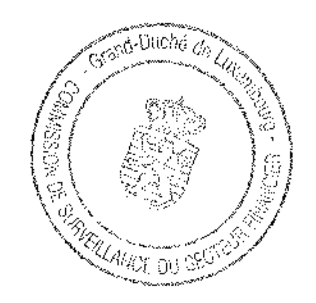
Les échéances des créances sur les établissements de crédit se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
À moins de trois mois	10.422.058	17.995.372
De trois mois à un an	892.815	739.543
De un à cinq ans	3.025.831	310.834
À plus de cinq ans	694.713	2.834.494
	15.035.417	**21.880.243**

7.2 Prêts et créances sur la clientèle

La structure des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes à vue	444.189	638.018
Prêts à terme	16.758.250	15.200.896
Instrument de dette	908.172	1.073.373
Valeur comptable avant dépréciation	**18.110.611**	**16.912.287**
Dépréciation	(37.961)	(36.525)
Total	**18.072.650**	**16.875.762**



Les échéances des créances sur la clientèle se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
À moins de trois mois	4.861.299	6.760.085
De trois mois à un an	2.487.094	2.524.562
De un à cinq ans	7.074.972	4.899.078
À plus de cinq ans	3.649.285	2.692.037
	18.072.650	**16.875.762**

L'exposition de la Banque envers le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne est décrite en note 33.1.

Note 8 - Placements détenus jusqu'à leur échéance

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Instruments de dette	470.054	598.529
Dépréciation	-	(34.046)
Total	**470.054**	**564.483**

Les échéances des placements détenus jusqu'à leur échéance se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
À moins d'un an	-	-
À plus d'un an	470.054	564.483
Total	**470.054**	**564.483**

Note 9 - Instruments dérivés - Comptabilité de couverture

Au 31 décembre 2012, les instruments dérivés de couverture se composaient comme suit :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle Actif	Juste Valeur Actif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	**590**	-	-	-	**590**	**251**
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	245
Dérivés de capitaux propres	590	-	-	-	590	6
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	**1.976**	**1.227**	-	-	**3.203**	**1.317**
Dérivés de change	-	-	-	-	-	21
Dérivés de capitaux propres	1.976	1.227	-	-	3.203	146
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	1.150
Total	2.566	1.227	-	-	3.793	1.568

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle Passif	Juste Valeur Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	**168.373**	**70.088**	**565.900**	**178.022**	**982.383**	**77.570**
Dérivés de taux d'intérêt	168.373	70.088	565.900	178.022	982.383	77.570
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	**513.478**	**1.145.598**	**4.074.240**	**350.000**	**6.083.316**	**240.201**
Dérivés de change	29.396	4.250	-	-	33.645	437
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	1.037
Dérivés de taux d'intérêt	484.082	1.141.348	4.074.240	350.000	6.049.670	238.727
Total	681.851	1.215.686	4.640.140	528.022	7.065.699	317.771

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2011, les instruments dérivés de couverture se composaient comme suit :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle Actif	Juste Valeur Actif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	-	-	-	-	-	**296**
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	296
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	**2.468**	-	**933**	-	**3.401**	**165**
Dérivés de change	-	-	-	-	-	50
Dérivés de capitaux propres	2.468	-	933	-	3.401	115
Dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Total	**2.468**	-	**933**	-	**3.401**	**461**

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle Passif	Juste Valeur Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	**23.700**	**119.565**	**693.774**	**148.724**	**985.763**	**75.779**
Dérivés de taux d'intérêt	23.700	119.565	693.774	148.724	985.763	75.779
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	**767.534**	**1.083.764**	**4.295.519**	**448.147**	**6.594.963**	**198.552**
Dérivés de change	33.549	2.764	-	-	36.313	738
Dérivés de capitaux propres	-	-	-	-	-	2.253
Dérivés de taux d'intérêt	733.985	1.081.000	4.295.519	448.147	6.558.651	195.561
Total	**791.234**	**1.203.329**	**4.989.293**	**596.871**	**7.580.727**	**274.332**



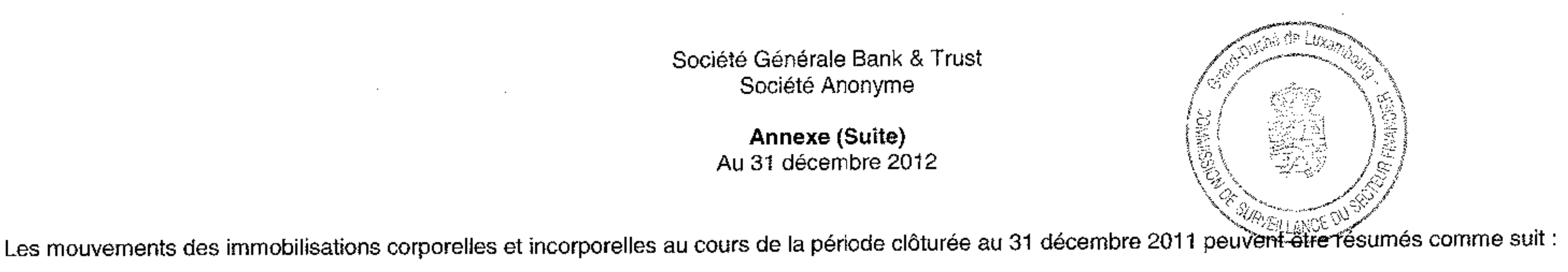
Note 10 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période clôturée au 31 décembre 2012 peuvent être résumés comme suit :

2012 EUR' 000	**Valeurs brutes**					**Corrections de valeur**					**Valeur nette**
	Valeur brute au début de l'exercice	**Entrées / transferts**	**Sorties / transferts**	**Différences de change**	**Valeur brute à la clôture de l'exercice**	**Cumul au début de l'exercice**	**Dotations**	**Cessions/ Mise au rebut**	**Différences de change**	**Corrections de valeur cumulées et quote-part de provision forfaitaire**	**Valeur nette à la clôture de l'exercice**
Actifs incorporels	19.336	13.567	(1.377)	(145)	31.381	(16.469)	(1.618)	890	109	(17.089)	14.294
Actifs corporels	39.493	875	(5.947)	(252)	34.169	(22.988)	(3.748)	1.205	220	(25.311)	8.858
Dont :											
a) Installations techniques	5.287	63	(227)	(39)	5.084	(4.399)	(366)	227	34	(4.504)	580
b) Autres installations, mobilier et matériel de bureau	34.206	812	(5.720)	(213)	29.085	(18.589)	(3.382)	978	186	(20.807)	8.278

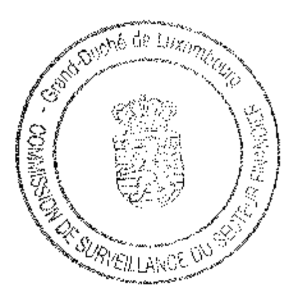
Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012



Les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période clôturée au 31 décembre 2011 peuvent être résumés comme suit :

2011 EUR' 000	Valeurs brutes					Corrections de valeur					Valeur nette
	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées / transferts	Sorties / transferts	Différences de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Cumul au début de l'exercice	Dotations	Cessions/ Mise au rebut	Différences de change	Corrections de valeur cumulées et quote-part de provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	17.969	1.891	(360)	(164)	19.336	(14.423)	(2.228)	-	182	(16.469)	2.867
Actifs corporels	33.020	7.170	(1.095)	398	39.493	(19.885)	(3.828)	817	(92)	(22.988)	16.505
Dont :											
a) Installations techniques	5.181	422	(388)	72	5.287	(4.315)	(403)	129	190	(4.399)	888
b) Autres installations, mobilier et matériel de bureau	27.839	6.748	(707)	326	34.206	(15.570)	(3.425)	688	(282)	(18.589)	15.617



Note 11 - Actifs et passifs d'impôts

Les dettes et les avoirs fiscaux se résument de la manière suivante :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Actifs d'impôts		
Actifs d'impôt exigibles	-	174
Actifs d'impôts différés	68.302	97.034
Total	**68.302**	**97.208**

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Passifs d'impôts		
Passifs d'impôt exigibles	33.436	26.822
Passifs d'impôts différés	22.797	54.669
Total	**56.233**	**81.491**

La Banque a reconnu en résultat au niveau de ses succursales les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportables sur base d'un plan d'activité montrant que la totalité de ces pertes sera absorbée sur les cinq années à venir.

L'évolution des impôts différés s'explique par:

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Solde au début de l'exercice	**42.365**	**20.633**
Charge au compte de résultat	13.533	13.878
Eléments directement imputés aux fonds propres	(10.393)	7.854
Solde à la clotûre de l'exercice	**45.505**	**42.365**

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Ecart de normes Lux GAAP- IFRS	-	(15.447)
Autres éléments du résultat global	44.283	54.739
Pertes fiscale reportables	1.222	3.073
Total	**45.505**	**42.365**



Note 12 - Autres actifs

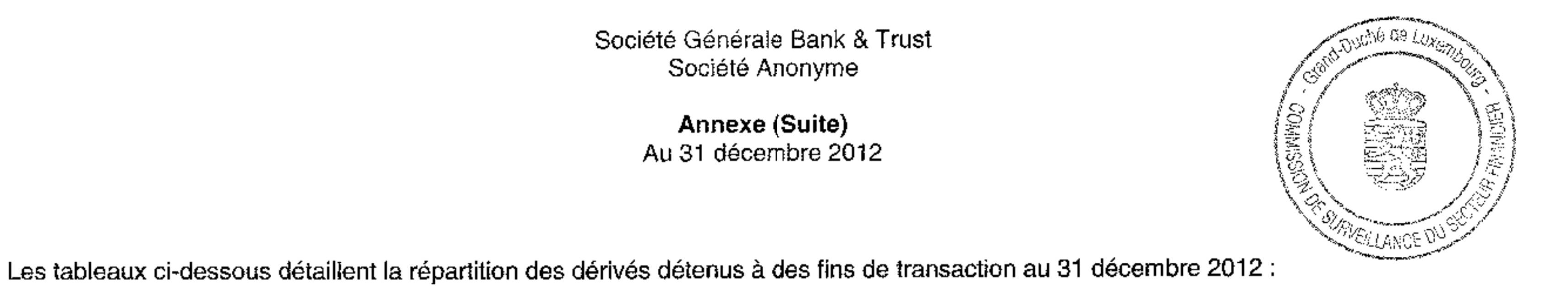
Aux 31 décembre 2012 et 2011, les autres actifs se décomposent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Compte de règlement relatif aux opérations sur titre	158.064	160.294
Commissions à recevoir	139.273	91.946
Autres produits à recevoir	53.821	70.437
Débiteurs divers	57.629	53.554
Charges comptabilisées d'avance	4.549	3.535
Total	**413.336**	**379.766**

Note 13 - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Dérivés détenus à des fins de transaction	427.599	465.695
Dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers	82	61
Titres de dette (y compris les obligations avec intention de rachat à court terme)	3.352.988	3.630.520
Total	**3.780.669**	**4.096.276**



Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

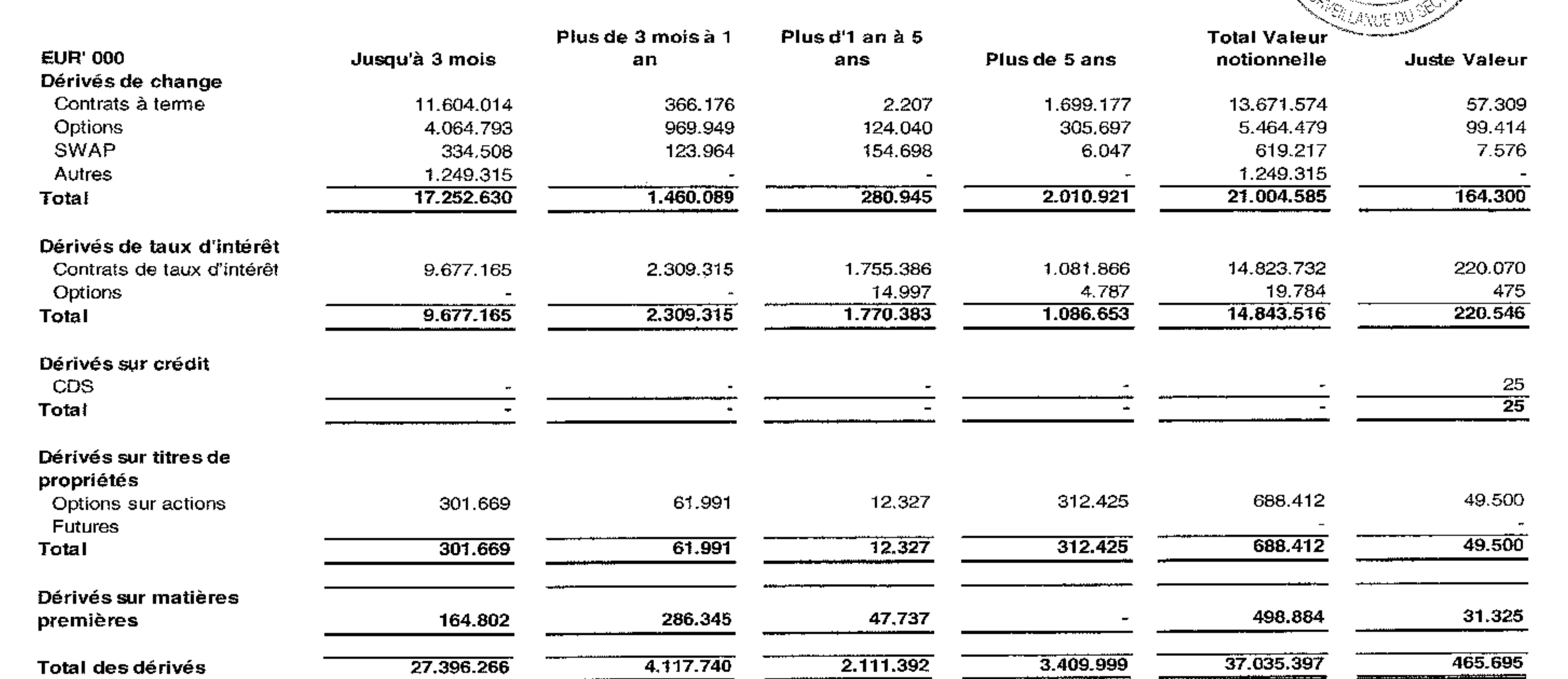
Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2012 :

EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle	Juste Valeur
Dérivés de change						
Contrats à terme	15.238.693	659.006	83.321	-	15.981.020	13.886
Options	2.968.846	1.410.118	141.458	271.359	4.791.781	239.480
SWAP	154.652	138.166	279.365	6.047	578.230	9.635
Autres	538.373	-	-	-	538.373	-
Total	**18.900.564**	**2.207.290**	**504.144**	**277.406**	**21.889.404**	**263.001**
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt	5.181.324	1.537.460	1.950.855	540.948	9.210.587	114.680
Options	-	-	23.616	-	23.616	369
Total	**5.181.324**	**1.537.460**	**1.974.471**	**540.948**	**9.234.203**	**115.049**
Dérivés sur crédit						
CDS	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur titres de propriétés						
Options sur actions	323.419	222.985	86.232	110.135	742.771	43.980
Futures	58.127	-	-	-	58.127	-
Total	**381.546**	**222.985**	**86.232**	**110.135**	**800.898**	**43.980**
Dérivés sur matières premières	**513.740**	**839.799**	**-**	**-**	**1.353.539**	**5.569**
Total des dérivés	**24.977.174**	**4.807.534**	**2.564.847**	**928.489**	**33.278.044**	**427.599**

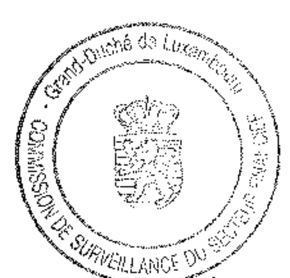
Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2011 :



EUR' 000	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total Valeur notionnelle	Juste Valeur
Dérivés de change						
Contrats à terme	11.604.014	366.176	2.207	1.699.177	13.671.574	57.309
Options	4.064.793	969.949	124.040	305.697	5.464.479	99.414
SWAP	334.508	123.964	154.698	6.047	619.217	7.576
Autres	1.249.315	-	-	-	1.249.315	-
Total	**17.252.630**	**1.460.089**	**280.945**	**2.010.921**	**21.004.585**	**164.300**
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt	9.677.165	2.309.315	1.755.386	1.081.866	14.823.732	220.070
Options	-	-	14.997	4.787	19.784	475
Total	**9.677.165**	**2.309.315**	**1.770.383**	**1.086.653**	**14.843.516**	**220.546**
Dérivés sur crédit						
CDS	-	-	-	-	-	25
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**25**
Dérivés sur titres de propriétés						
Options sur actions	301.669	61.991	12.327	312.425	688.412	49.500
Futures					-	-
Total	**301.669**	**61.991**	**12.327**	**312.425**	**688.412**	**49.500**
Dérivés sur matières premières	**164.802**	**286.345**	**47.737**	**-**	**498.884**	**31.325**
Total des dérivés	**27.396.266**	**4.117.740**	**2.111.392**	**3.409.999**	**37.035.397**	**465.695**



Note 14 - Passifs financiers au coût amorti

Le détail par nature des passifs financiers au coût amorti se présente de la façon suivante :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Dépôts d'établissements de crédit	21.391.047	24.618.931
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	11.799.292	14.331.064
Titres de dette (y compris les obligations)	1.029.343	513.092
Passifs subordonnés	250.002	50.007
Total	**34.469.684**	**39.513.094**

14.1 Dépôts d'établissement de crédit

Les dépôts interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Dépôts à vue	1.142.283	928.780
Dépôts à terme	15.413.403	20.121.577
Dépôts remboursables avec préavis	4.185.653	2.625.561
Autres dépôts	649.708	943.013
Total	**21.391.047**	**24.618.931**

La structure par échéance des dettes envers des établissements de crédit se présente comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
À moins de trois mois	16.320.500	21.203.020
De trois mois à un an	1.755.182	1.368.469
De un à cinq ans	528.820	1.154.234
À plus de cinq ans	2.786.545	893.208
Total	**21.391.047**	**24.618.931**



14.2 Dépôts (autres que ceux d'établissement de crédit)

Les dépôts envers la clientèle se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Dépôts à vue	3.464.226	3.193.202
Dépôts à terme	6.527.451	10.600.918
Dépôts remboursables avec préavis	1.457.961	536.944
Autres dépôts	349.654	-
Total	**11.799.292**	**14.331.064**

La structure par échéance des dettes envers la clientèle se présente comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
À moins de trois mois	11.034.594	12.722.511
De trois mois à un an	590.598	411.409
De un à cinq ans	43.621	241.699
À plus de cinq ans	130.479	955.445
Total	**11.799.292**	**14.331.064**

14.3 Titres de dettes

Les titres de dette se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Obligations émises non convertibles	274.895	363.201
Autres	754.448	149.891
Total	**1.029.343**	**513.092**

La structure par échéance des dettes représentées par un titre se présente comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
À moins de trois mois	-	789
De trois mois à un an	96.684	47.542
De un à cinq ans	906.211	458.248
À plus de cinq ans	26.448	6.513
Total	**1.029.343**	**513.092**



14.4 Passifs subordonnés

Au 31 décembre 2012, la Banque a deux emprunts subordonnés (un seul au 31 décembre 2011 de 50.000 milliers d'EUR) auprès de sociétés du Groupe Société Générale dont les conditions sont énumérées ci-dessous :

Montant	Devise	Taux d'intérêt	Échéance initiale
50.000.000	EUR	Euribor 6 mois +0,8%	29 décembre 2015
200.000.000	EUR	Euribor 3 mois +3,407%	24 décembre 2017

Il n'est pas prévu de remboursement par anticipation. L'emprunt pourra être remboursé par anticipation à la demande de la Banque sous réserve d'un préavis de trois mois. Ce préavis devra être notifié au prêteur et à la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Au cas où la Commission de Surveillance du Secteur Financier signifierait un refus, l'emprunt ne pourrait pas être remboursé par anticipation.

Le contrat d'emprunt est assorti de clauses de subordination inconditionnelle. À maturité, le remboursement de l'emprunt subordonné sera soumis à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les charges d'intérêt relatives aux passifs subordonnés s'élèvent à 1.110 milliers d'EUR pour l'exercice 2012 (2011 : 1.169 milliers d'EUR).

Au 31 décembre 2012, un montant total de 250.000 milliers d'EUR est assimilé aux fonds propres complémentaires dans le cadre du calcul du ratio de l'adéquation des fonds propres (2011 : 50.000 milliers d'EUR).

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme



Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Note 15 - Provisions

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Situation au 1er Janvier	46.446	169.855
Dotation	28.712	3.280
Reprise	(1.629)	(2.753)
Utilisation	(4.373)	(124.470)
Variation cours devises	(277)	534
Transfert	12.508	-
Solde au 31 Décembre	**81.387**	**46.446**

Au 31 décembre 2012, la provision forfaitaire est constituée à hauteur de 20 millions d'EUR en totalité au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

En 2011, la Banque a repris (conformément à la circulaire CSSF 11/526) l'intégralité de la provision forfaitaire constituée précédemment afin de couvrir les pertes latentes induites par les turbulences sur les marchés financiers.

Les mouvements sur provision se présentent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Situation au 1er Janvier	46.446	169.855
Dotation	28.712	3.280
Reprise	(1.629)	(2.753)
Utilisation	(4.373)	(124.470)
Variation cours devises	(277)	534
Transfert	12.508	-
Solde au 31 Décembre	**81.387**	**46.446**

Les variations entre 2011 et 2012 s'expliquent principalement par:

- l'utilisation de la provision forfaitaire de 76 Millions d'EUR en 2011 afin de compenser le coût du risque sur la dette souveraine grecque ;
- l'utilisation d'une provision pour litige de 48 Millions d'EUR en 2011 ;
- la dotation d'une nouvelle provision forfaitaire en 2012 pour 20 Millions d'EUR.



15.1 Avantages au personnel- Engagements de pension

La Banque offre un régime de retraite complémentaire à prestations définies à l'ensemble du personnel admissible de son siège social au Luxembourg. En vertu de ce régime, il est prévu de verser une pension complémentaire à la sécurité sociale luxembourgeoise à partir de l'âge de 65 ans. L'objectif du plan d'entreprise est d'accorder pour une carrière de 35 années, des prestations de l'ordre de 60% du salaire de fin de carrière, y compris la sécurité sociale luxembourgeoise. Le plan permet le versement d'un capital en lieu et place de la rente complémentaire de retraite prévue.

La législation au Luxembourg n'oblige pas les entreprises à externaliser les engagements de pension au sein d'un fonds de pension ou d'une assurance de groupe. Dans le cadre du plan de la Banque, le plan est financé directement par le versement des prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. Afin de pouvoir verser les prestations attendues, la Banque constitue des réserves comptables dans le passif de son bilan. Le plan de pension peut être vu comme un plan de pension financé en interne. Le passif du plan de pension est reconnu dans le bilan de l'entreprise, tandis que l'actif du plan de pension est intégré dans les actifs qui servent au métier de l'entreprise. En cas d'insolvabilité de l'entreprise, un mécanisme de protection des droits de pension est prévu dans le cadre du fonds de protection Allemand de l'insolvabilité des entreprises (« Pensionssicherungsverein » - PSV). Enfin, pour certains membres du personnel, une petite partie de l'engagement de pension est financé au sein d'une ancienne assurance de groupe qui n'est plus alimentée par de nouvelles contributions.

L'entreprise a procédé à l'évaluation des engagements de pension du plan conformément à la norme comptable internationale IAS 19.

Les principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension sont résumés ci-dessous :

	2012	**2011**
Taux d'actualisation	3,30%	5,10%
Taux d'inflation	1,90%	1,90%
Rendement attendu	3,30%	4,00%
Croissance des salaires- hors indexation	1,40%	2,50%

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre de l'année considérée est basé sur la courbe des taux des obligations d'entreprise notées AA. Cette courbe est observée en octobre au moyen de l'indice Merrill Lynch. Le taux d'actualisation est ajusté en décembre lorsqu'une variation importante de la courbe des taux est constatée en décembre.

Les taux d'inflation utilisés correspondent aux objectifs à longs termes des banques centrales de la zone Euro.

Le taux de rendement attendu global correspond à la moyenne pondérée du rendement attendu des diverses catégories d'actifs des régimes détenus. L'évaluation du rendement attendu par la Banque est fondée sur les tendances historiques en matière de rendement et sur les prévisions des analystes à l'égard du marché en ce qui concerne les actifs pour la durée de l'obligation s'y rapportant.



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

La dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et perte se compose comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Coût des services rendus	2.635	2.569
Coût financier	1.265	1.101
Rendement attendu	157	379
Total	**4.057**	**4.049**

Le tableau ci-dessous, reprend les différents éléments qui composent le coût du plan de pension tel qu'établi selon la norme IAS 19. Ce coût est renseigné à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et perte et se décompose comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Coût des services rendus	2.635	2.569
Coût financier	1.265	1.101
Rendement attendu	(21)	(24)
Ecart actuariel	177	403
Total	**4.056**	**4.049**

Pour la détermination du coût du plan de pension en IAS19, les écarts actuariels sont reconnus dans le compte profits et pertes selon la technique du « corridor ». Selon cette méthode, les écarts actuariels nets cumulés excédant 10% de la valeur la plus grande entre la valeur actualisée de l'obligation et de l'actif de couverture en début d'exercice sont étalés sur la durée restante à travailler des participants au plan.

Les passifs du plan de pension se composent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Engagement de pension	26.008	24.944
Juste valeur des actifs du plan	(488)	(700)
Ecart actuariel	(3.465)	(5.574)
Situation au 31 décembre des passifs	**22.055**	**18.670**



Les mouvements sur le passif du plan de pension se composent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Situation au 1er janvier des passifs	**18.670**	**15.384**
Dépenses nettes au compte de résultat	4.057	4.049
Prestations payées	(671)	(763)
Situation au 31 décembre des passifs	**22.055**	**18.670**

Le stock des écarts actuariels se compose comme suit :

	EUR' 000
Stock au 31 décembre 2008	**(453)**
Variation nette 2009	3.422
Stock au 31 décembre 2009	**2.969**
Variation nette 2010	6.506
Stock au 31 décembre 2010	**9.475**
Variation nette 2011	(3.901)
Stock au 31 décembre 2011	**5.574**
Variation nette 2012	(2.109)
Stock au 31 décembre 2012	**3.465**

Au titre de l'exercice 2013, le coût du plan de pension selon la norme IAS 19 sera de 3.392 milliers d'EUR.

La révision d'IAS 19 introduit certains amendements à la comptabilisation des plans de pension tels que décrites en note 2.2.

L'impact de cette révision au 31 décembre 2012 serait dans les résultats reportés, la comptabilisation d'une perte non réalisée de 3.512 milliers d'EUR.



15.2 Avantages au personnel- Primes d'ancienneté

Une prime qui est fonction de l'ancienneté du travailleur est octroyée au personnel. L'engagement relatif à cet avantage au personnel a également été évalué selon la norme IAS 19. Pour ce type d'avantage, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement dans le compte profit et perte.

Les principales estimations utilisées dans la détermination des primes d'ancienneté sont résumées ci-dessous :

	2012	**2011**
Taux d'actualisation	2,90%	4,70%
Taux d'inflation	1,90%	1,90%
Croissance des salaires- hors indexation	2,00%	2,50%

Le coût lié aux primes d'ancienneté renseignée à la rubrique « charges de personnel » au compte de profits et perte se décompose comme suit :

	2012 EUR' 000	**2011 EUR' 000**
Coût des services rendus	277	245
Coût financier	90	69
Variation de la juste valeur	359	15
Total	**726**	**329**

Les mouvements sur le passif des primes d'ancienneté calculés selon la norme IAS 19 se composent comme suit :

	2012 EUR' 000	**2011 EUR' 000**
Situation au 1er janvier des passifs	**1.956**	**1.851**
Dépenses nettes au compte de résultat	726	329
Prestations payées	(61)	(224)
Situation au 31 décembre des passifs	**2.621**	**1.956**

Au titre de l'exercice 2013, la contribution annuelle estimée de la Banque au fonds de pension sera de 428 milliers d'EUR.

La révision d'IAS 19 introduit certains amendements à la comptabilisation des plans de pension tels que décrits en note 2.2.



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Le stock des écarts actuariels se compose comme suit :

	EUR' 000
Stock au 31 décembre 2008	**1.936**
Variation nette 2009	63
Stock au 31 décembre 2009	**1.999**
Variation nette 2010	248
Stock au 31 décembre 2010	**2.247**
Variation nette 2011	15
Stock au 31 décembre 2011	**2.262**
Variation nette 2012	359
Stock au 31 décembre 2012	**2.621**

Note 16 - Autres passifs

Aux 31 Décembre 2012 et 2011, les autres passifs se décomposent comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Dette relative aux opérations sur titres	274.553	176.305
Autres charges à payer	70.048	97.121
Autres crediteurs	101.174	42.764
Dette relative aux avantages du personnel	7.262	10.860
Autres produits perçus d'avance	7.841	7.971
Total	**460.878**	**335.021**

Note 17 - Capitaux propres

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Capital	1.389.043	1.089.043
Prime d'émission	2.817	2.817
Réserve de réévaluation	(41.859)	(85.340)
Réserve légale	111.703	98.788
Réserves libres dont réserve spéciale pour réduction de l'impôt sur la fortune	171.574	149.443
Résultats reportés	636.537	1.088.329
Dont impact du changement de référentiel comptable (note 34)	-	90.578
Résultat de l'exercice	433.021	279.555
Total	**2.702.836**	**2.922.634**



a) Capital appelé versé

Le 4 mai 2000, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque a décidé, avec effet au 1[er] janvier 2001, de convertir le capital de LUF 7.200.090.459 en euro et de le porter à EUR 179.043.102. En conséquence le capital a été augmenté par incorporation de réserves libres à concurrence de EUR 557.522. Au 31 décembre 2001, le capital souscrit s'élève à EUR 179.043.102 et est constitué de 1.420.977 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 126 chacune.

Le 13 novembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter les fonds propres de EUR 502.815.976, dans un premier temps par l'augmentation du capital de EUR 252.656.208 par apport en nature avec création de 2.005.208 actions nouvelles et par la suite par l'incorporation d'une partie de la prime d'émission constituée soit EUR 247.343.670 dans le capital avec création de 1.963.045 actions nouvelles.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2004 a approuvé l'augmentation de capital par émission de 2.507.019 nouvelles actions assorties d'une prime d'émission et du versement d'une soulte en rémunération de l'apport par Sogeparticipations S.A. à la Banque d'une part représentative de l'intégralité du capital de Société Générale Structured Finance Ireland Ltd. L'augmentation de capital en résultant a été de EUR 315.884.394, la prime d'émission de EUR 184.115.606 et la soulte de EUR 100.000.

L'affectation de la prime d'émission au capital à hauteur de EUR 184.115.358 a également été décidée lors de cette assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2009 a décidé d'augmenter le capital de EUR 209.999.916 par émission de 1.666.666 nouvelles actions de EUR 126 chacune et la prime d'émission de EUR 84.

Le capital souscrit s'élève à EUR 1.389.042.648 et est constitué de EUR 11.024.148 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 126 chacune.

b) Primes d'émission

Le solde des primes d'émission s'élève à EUR 2.816.500.

c) Réserves

i. Réserve légale

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doit être affecté à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La réserve légale n'est pas disponible pour la distribution de dividendes. Au 31 décembre 2012, la réserve légale s'élève à 111.703 milliers d'EUR (2011 : 98.788 milliers d'EUR).

ii. Réserve spéciale pour réduction de l'impôt sur la fortune

Conformément au paragraphe 8a de la loi concernant l'impôt sur la fortune, la Banque impute l'impôt sur la fortune dû au titre de l'année, sur le montant de l'impôt sur la fortune. A cet effet, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque inscrit à une réserve non distribuable un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé.

	2012 EUR' 000	**2011 EUR' 000**
2006	-	30.353
2007	30.091	30.091
2008	33.446	33.446
2009	24.138	24.138
2010	31.415	31.415
2011	52.484	-
Total	**171.574**	**149.443**

iii. Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation est composée des éléments suivants :

	2012 EUR' 000	**2011 EUR' 000**
Conversion de monnaies étrangères	(2.330)	(3.532)
Couvertures de flux de trésorerie	(127.700)	(98.808)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	88.171	17.000
Total	**(41.859)**	**(85.340)**



Note 18 - Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont identiques exceptées pour les placements financiers détenus jusqu'à échéance :

	2012	2012	2011	2011
EUR' 000	**Valeur comptable**	**Juste Valeur**	**Valeur comptable**	**Juste Valeur**
Placements détenus jusqu'à leur échéance	470.054	456.058	564.483	547.634

La juste valeur comprend les intérêts courus.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- La valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe tels que les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.
- Les autres prêts et emprunts sont réévalués par actualisation de leurs flux futurs, sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Le niveau 1 reprend les évaluations basées sur des prix publiés sur des marchés actifs. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé ;
- Le niveau 2 fait appel à des modèles et des techniques d'évaluation qui utilisent des paramètres observables sur un marché actif ;
- Les évaluations basées sur des données non observables, hors d'un marché actif, sont classées dans le niveau 3.



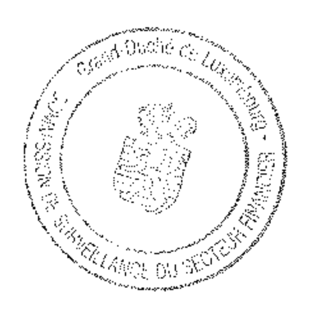
Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Les tableaux ci-après reprennent le classement des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction de la catégorie d'évaluation :

31 Décembre 2012 **EUR' 000**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	720.242	370.738	-	1.090.980
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	248.682	2	-	248.684
Actifs financiers disponibles à la vente	1.750.560	-	3.633.357	5.383.917
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	1.568	-	1.568
Total	**2.719.484**	**372.308**	**3.633.357**	**6.725.149**
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.352.988	427.681	-	3.780.669
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	317.771	-	317.771
Total	**3.352.988**	**745.452**	-	**4.098.440**

31 Décembre 2011 **EUR' 000**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	171.581	1.058.565	-	1.230.146
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	223.108	2	-	223.110
Actifs financiers disponibles à la vente	1.553.398	-	4.188.227	5.741.625
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	461	-	461
Total	**1.948.087**	**1.059.028**	**4.188.227**	**7.195.342**
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.630.580	465.696	-	4.096.276
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	274.332	-	274.332
Total	**3.630.580**	**740.028**	-	**4.370.608**



Note 19 - Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Produits d'intérêt		
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1.903	6.228
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.307	4.293
Actifs financiers disponibles à la vente	102.157	75.828
Prêts et créances	910.346	935.105
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19.600	26.836
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	52.792	98.300
Autres actifs	32	131
Total	**1.091.137**	**1.146.721**
Charges d'intérêts		
Passifs financiers évalués au coût amorti	(591.588)	(588.321)
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	(166.350)	(210.325)
Autres passifs	(4.479)	(139)
Total	**(762.417)**	**(798.785)**
Marge nette d'intérêts	**328.720**	**347.936**

Note 20 - Produits de dividendes

Les produits de dividendes proviennent exclusivement d'actifs financiers disponibles à la vente pour un total de 186.343 milliers d'EUR (2011 : 158.505 milliers d'EUR).



Note 21 - Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Commissions perçues		
Fonction de gestion	31.984	32.936
Activités liées aux fonds d'investissement	16.760	19.826
Opérations sur titres	96.122	117.336
Produits sur engagement de garanties données	51.955	50.011
Autres	50.104	66.217
Total	**246.925**	**286.326**
Commissions versées		
Opérations sur titres	(62.754)	(84.714)
Charges sur engagement de garanties reçues	(4.321)	(3.878)
Autres	(10.269)	(10.483)
Total	**(77.344)**	**(99.075)**
Marge nette de commissions	**169.581**	**187.251**

Note 22 - Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction par type d'instruments financiers :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Instruments de capitaux propres et dérivés liés	7.951	9.088
Instruments de taux d'intérêt et dérivés liés	(77.851)	46.012
Opérations de change	43.915	6.362
Instruments de risque de crédit et dérivés liés	(40.844)	(165.678)
Matières premières et dérivés liés	5.497	4.146
Total	**(61.332)**	**(100.070)**

Tous les intérêts reçus et payés sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.



Note 23 - Résultat net sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Au 31 décembre 2012, les gains nets sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat proviennent d'instruments de dette et dérivés liés pour 25.578 milliers d'EUR (2011 : perte nette de 9.052 milliers d'EUR) .

Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.

Note 24 - Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat

Les pertes sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur s'élèvent au 31 décembre 2012 à 600 milliers d'EUR (2011 : gain de 1.766 milliers d'EUR) et sont générés sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Tous les intérêts reçus et payés sur ces instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée dans les capitaux propres via les réserves de réévaluation. Seuls les résultats réalisés liés aux ventes d'actifs financiers disponibles à la vente sont inclus dans ce poste.

Note 25 - Ecart de change net

L'écart de change net comprend les résultats de change issus de la réévaluation des positions de change et s'élève à 14.127 milliers d'EUR au 31 décembre 2012 (2011 : 18.938 milliers d'EUR). Les résultats de change issus d'une activité de négociation sont inclus dans le compte de résultat sous « Résultat net sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ».



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Note 26 - Autres produits et charges opérationnel

	2012 EUR	2011 EUR
Commissions et produits d'assurance vie	14	16
Autres produits d'exploitation bancaire	706	1.753
Produit de refacturation d'impôts	44.542	28.216
Autres produits divers (activités non bancaires)	4.523	937
Produit de refacturations intra-groupe sur frais généraux	15.933	17.505
Reprise évaluation frais de personnel	4.036	-
Autres produits opérationnels	**69.754**	**48.427**
Autres charges d'exploitation bancaire	(6.912)	(16.063)
Autres charges diverses	(1.099)	(1)
Créances irrécupérables non couvertes	(21.497)	(2.993)
TVA	(4)	(181)
Impôts et taxes divers	(65)	(928)
Taxes et impôts liés aux locaux	(239)	(83)
Cession d'immobilisations	(19)	(1)
Annulation du produit à recevoir (assurance)	-	(47.837)
Indemnisation Litige	-	(28.946)
Autres charges opérationnelles	**(29.835)**	**(97.033)**

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012



Note 27 - Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Rémunérations et salaires	107.245	95.283
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances complémentaires	10.218	10.102
Charges liées aux retraites	6.253	5.005
Dépense de personnel intérimaire	1.638	2.731
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	111	2.226
Autres frais	8.082	13.640
Total	**133.547**	**128.987**

Les charges liées aux retraites sont composés des régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque sont situés au Luxembourg. Ils regroupent notamment l'assurance pension obligatoire des régimes de retraite nationaux.

Les charges sur ces régimes sont en 2012 de 6.253 milliers d'EUR (2011 : 5.005 milliers d'EUR).

Au cours de l'exercice 2012 la Banque a employé en moyenne 876 personnes pour le siège à Luxembourg, 256 personnes pour la Succursale de Singapour, 88 pour la Succursale de Hong Kong et 44 pour la Succursale de Dubaï.

Au cours de l'année 2011, la Banque a employé en moyenne 861 personnes pour le siège à Luxembourg, 274 personnes pour la Succursale de Singapour, 102 pour la Succursale de Hong Kong et 43 pour la Succursale de Dubaï.



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Le personnel se répartit comme suit :

Catégorie	Nombre 2012	Nombre 2011
Direction	13	13
Cadres supérieurs	264	268
Employés	987	1,000
Total	**1.264**	**1.281**

Aux 31 décembre 2012 et 2011, il n'y a pas eu d'engagement de pension octroyé à des anciens membres de la Direction ni de garanties données ni d'avances et crédits accordés aux membres de la Direction et des organes de gouvernance.

Au 31 décembre 2012, la rémunération allouée aux membres de la Direction s'élève à 4.136 milliers d'EUR (2011 : 4.143 milliers d'EUR).

Aux 31 décembre 2012 et 2011, aucune rémunération n'a été versée aux membres de l'organe d'administration dans le cadre de leur mandat.

Note 28 - Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	2012 EUR' 000	**2011 EUR' 000**
Charges informatiques et de télécommunication	41.729	24.596
Marketing, publicités et relations publiques	1.184	1.559
Honoraires professionnels	7.053	6.455
Locations simples	11.428	10.572
Réparation et entretien	798	2.986
Autres frais généraux et administratifs	28.504	52.468
Total	**90.696**	**98.636**

Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais refacturation, de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.



Honoraires du cabinet de révision agrée

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les honoraires liés à la société de révision et de son réseau se répartissent de la manière suivante (y compris les succursales étrangères) :

	2012 EUR	2011 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	835.000	863.000
Autres services d'assurances	62.000	258.000
Service de Conseil Fiscal	-	-
Autres services	80.000	
	977.000	**1.121.000**

Les honoraires sont provisionnés pour l'année pour laquelle ils sont encourus.

Note 29 - Dépréciations (reprise) d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la dépréciation d'actifs financiers non évalués à la juste valeur au compte de résultat se répartit comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Actifs financiers disponibles à la vente	(23)	148.764
Prêts et créances évalués au coût amorti	1.494	(5.267)
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	34.046
Total	**1.471**	**177.543**

Les dotations observées durant l'année 2011 sur les actifs financiers disponibles à la vente proviennent des dépréciations des titres grecs inclus dans les actifs financiers disponibles à la vente et les placements détenus jusqu'à échéance de la Banque.



Note 30 - Impôts

La charge d'impôt nette s'explique comme suit :

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(28.700)	(3.985)
Impôts différés	16.096	12.842
Impôts sur le résultat de l'exercice	**(12.604)**	**8.857**
Impôts différés des années précédentes	(2.493)	648
Reprise de provision des années précédentes	889	518
Autres (charges)/produits d'impôts	**(1.604)**	**1.166**
(Charge)/Produit d'impôts net	**(14.208)**	**10.023**

Au 31 décembre 2012, le taux appliqué pour le calcul des impôts différés est de 29.22%. (2011 : 28,80 %) Ce taux légal combine l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) et l'impôt commercial communal (ICC).

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition au Luxembourg et le taux d'imposition effectif de la Banque au 31 décembre 2012 :

	2012 EUR' 000
Bénéfice avant impôts	447.229
Taux d'imposition applicable à la clôture	28,80%
Impôt théorique sur le bénéfice	**128.802**
Dividendes et autres revenus exonérés	(78.111)
Impact fiscal des dépenses non déductibles	1.109
Réserves de première application	9.104
Pertes sur succursales	2.037
Bonification d'impôt et autres crédits imputables	(33.139)
Effet des autres éléments	(1.103)
Impôts sur le résultat de l'exercice	**28.700**

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations que la Banque détient dans des sociétés résidentes et non résidentes, pleinement imposables et qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère-fille afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus.



Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque, le taux d'imposition se situe à 16,31% en 2012.

Note 31 - Hors-bilan

31.1 Fonctions de gestion

	2012 EUR' 000	2011 EUR' 000
Dépôts d'avoirs de tiers	253.104.992	235.987.282
Opérations fiduciaires	4.044.670	3.703.469
Gestion de fortune	4.431.389	3.861.850
Autres	156.915.753	155.913.649
Total	**418.496.804**	**399.466.250**

31.2 Opérations de mise/prise en pension

La Banque a enregistré au 31 décembre 2012 des opérations de mise en pension sur la base d'une convention de vente et de rachat ferme. Les éléments d'actifs cédés par la Banque représentent un montant total de 867.668 milliers d'EUR (2011 : 1.364.055 milliers d'EUR). La totalité de ces opérations a été réalisé avec une société du Groupe Société Générale.

Par ailleurs, la Banque a enregistré au 31 décembre 2012 des opérations de prise en pension sur la base d'une convention de vente et de rachat ferme. Les éléments acquis par la Banque représentent un montant total de 3.353.004 milliers d'EUR (2011 : 4.350.746 milliers d'EUR).



Note 32 - Parties liées

Au 31 décembre 2012, les transactions réalisées avec des sociétés appartenant au Groupe Société Générale se reflètent comme suit :

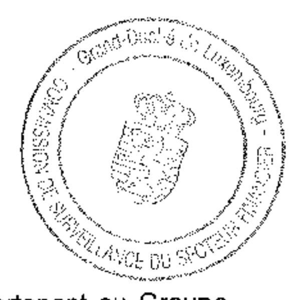
EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	720.367	3.707	57.970	782.044
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	2.719.039	111.888	2.830.927
Prêts et créances	4.722.922	6.315.870	17.120.025	28.158.817
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	266	-	59	325
Autres actifs non financiers	-	-	-	-
Total des actifs	**5.443.555**	**9.038.606**	**17.289.942**	**31.772.113**

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24.292	5.512	15.801	45.605
Passifs financiers évalués au coût amorti	10.173.681	8.526.240	4.538.073	23.237.994
Dérivés - Comptabilité de couverture	275.216	-	748	275.964
Autres passifs non financiers	-	-	-	-
Total des passifs	**10.473.189**	**8.531.752**	**4.554.622**	**23.559.563**

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Engagements de prêt	-	164.541	465.905	630.446
Garanties financières	81.778	378.689	3.921.040	4.381.507
Autres engagements	2.549.833	250.236	120.435	2.920.504
Total du hors bilan	**2.631.611**	**793.466**	**4.507.380**	**7.932.457**

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Intérêts reçus et produits assimilés	98.938	273.042	373.301	745.281
Produits de dividendes	-	-	-	-
Produits d'honoraires et de commissions	26.969	220	50.301	77.490
Autres produits	-	-	-	-
Intérêts payés et charges assimilées	(268.964)	(126.484)	(230.538)	(625.986)
Charges d'honoraires et de commissions	(381)	-	(28.513)	(28.894)
Charges de personnel	(2.468)	-	-	(2.468)
Autres charges	(14.000)	-	-	(14.000)
Total	**(159.906)**	**146.778**	**164.551**	**151.423**

(*) : La société mère correspond à la société consolidante ultime, Société Générale.



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2011, les transactions réalisées avec des sociétés appartenant au Groupe Société Générale se reflètent comme suit :

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	820.471	17.255	37.530	875.256
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	381	2.496.989	4.967	2.502.337
Prêts et créances	5.821.801	5.327.874	20.930.878	32.080.553
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Dérivés - Comptabilité de couverture	79	-	346	425
Autres actifs non financiers	-	-	-	-
Total des actifs	**6.642.732**	**7.842.118**	**20.973.721**	**35.458.571**

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	560.212	5	45.709	605.926
Passifs financiers évalués au coût amorti	8.139.484	8.812.247	11.884.196	28.835.927
Dérivés - Comptabilité de couverture	86.062	-	125.884	211.946
Autres passifs non financiers	-	-	-	-
Total des passifs	**8.785.758**	**8.812.252**	**12.055.789**	**29.653.799**

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Engagements de prêt	157.218	281.155	209.181	647.554
Garanties financières	1.038.454	162.580	3.917.970	5.119.004
Autres engagements	976.984	307.423	15.812	1.300.219
Total du hors bilan	**2.172.656**	**751.158**	**4.142.963**	**7.066.777**

EUR' 000	Société mère (*)	Filiales	Autres parties liées	Total
Intérêts reçus et produits assimilés	139.183	254.427	373.246	766.856
Produits de dividendes	-	-	-	-
Produits d'honoraires et de commissions	3.035	281	67.585	70.901
Autres produits	-	-	-	-
Intérêts payés et charges assimilées	(260.936)	(147.735)	(232.433)	(641.104)
Charges d'honoraires et de commissions	(11.747)	-	(37.131)	(48.878)
Charges de personnel	(930)	-	-	(930)
Autres charges	-	-	-	-
Total	**(131.395)**	**106.973**	**171.267**	**146.845**

(*) : La société mère correspond à la société consolidante ultime, Société Générale.



Les transactions avec les membres de la Direction et les organes de gouvernance sont décrites en note 27.

Toutes les transactions avec des parties liées ont été réalisées à des conditions normales de marché au cours des exercices 2012 et 2011.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés aux entreprises liées pour les exercices 2012 et 2011.

La Banque n'a pas comptabilisé de créance douteuse sur ses parties liées pour les exercices 2012 et 2011.

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption des risques pris sur le Groupe Société Générale dans le cadre du calcul des grands risques conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire 06/273 telle que modifiée.

Note 33 - Gestion des risques

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de gestion et de maîtrise des risques qui a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers de la Banque en optimisant la rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité de la Banque en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôles des risques.

La gouvernance de la gestion des risques s'appuie sur la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise, des règles et procédures internes clairement définies et sur le contrôle exercé par des équipes indépendantes des directions opérationnelles pour encadrer la souscription de nouveaux risques, en assurer un suivi régulier et veiller à l'application des règles et procédures.
Un Comité des Risques de la Banque, présidé par l'Administrateur Délégué se réunit trimestriellement pour rendre compte du pilotage des risques et prendre si besoin, des orientations en terme d'acceptation ou de gestion des risques. Il vise à :

- Eclairer la Direction Générale sur la nature et l'ampleur des risques portés par la Banque et, à ce titre, lui présente périodiquement des analyses du portefeuille de crédit ;
- Définir d'éventuelles mesures correctrices au vu des risques ainsi identifiés ;
- Examiner les provisions sous l'angle prudentiel ;
- Rendre compte de l'état d'avancement des projets initiés par la Direction des Risques en matière de gestion des risques de contrepartie, marché, crédit et opérationnel.

33.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la Banque comme le risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la Banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties de faire face à leurs engagements financiers. Il inclut aussi le risque de contrepartie afférent aux activités de marché exercées par la Banque.



La politique des risques de crédit est encadrée par un corps de règles et de procédures spécifiques aux différentes activités.
L'approbation des risques obéit à des règles communes à tous les métiers:

- Toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie doivent être soumises à une analyse préalable par une unité de suivi du risque de crédit et à un processus d'autorisation ;
- L'organisation interne de la Banque désigne un secteur de suivi clientèle compétent. Cette approche concerne en particulier les grands risques portés sur des corporates ou des institutions financière et limite le risque de concentration ;
- Les métiers avec le support des filières risques associées ont la responsabilité d'analyser et d'approuver les risques dans la mesure de leurs délégations de compétences ;
- La confrontation de l'intérêt commercial motivé par un couple rentabilité/risque d'une part et l'avis indépendant des services de risques d'autre part soutien la prise de décision. En cas de désaccord des parties, un processus d'arbitrage de décision existe, limité en montant ;
- Toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les métiers et approuvées par la direction des risques du Groupe Société Générale.

L'offre de crédits sur le périmètre de la Banque Privée, se concentre sur ses clients détenant des actifs dans ses livres. La politique de crédit se fonde en particulier les aspects de collatéralisation. Elle est basée sur une approche en stress tests de marché avec l'application de décotes appropriées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité, de sa liquidité, de sa volatilité et du niveau de diversification des actifs. Les expositions et les collatéraux font l'objet d'un suivi en risque quotidien.

Pour ses risques de crédit Corporates et Institutionnels, la Banque dispose d'une gouvernance forte en terme de politique d'octroi qui repose sur une analyse au cas par cas des expositions et de la santé financière des contreparties. Cette analyse est axée sur la capacité de la contrepartie à honorer ses engagements.
La politique crédit met au centre de la décision, la qualité de la contrepartie, valorisée par une notation interne et la structure des financements, permettant d'estimer la perte en cas de défaut.

Dans le cadre des activités de l'ingénierie financière, les prises de risques sollicitées par le métier sont analysées au cas par cas tant dans la structure des financements, des covenants que sur la qualité des contreparties. L'analyse peut conduire à l'élaboration de stress test démontrant la bonne fin des concours dans des conditions dégradées pour la contrepartie ou sur la rentabilité de l'actif financé.
Un comité de crédit présidé par un membre du Comité Exécutif valide les principaux encours dans le cadre des limites de compétence qui lui ont été déléguées. La surveillance des expositions, les reportings et les alertes ainsi que la mise à jour régulière des analyses sont réalisées par la Direction des Risques.



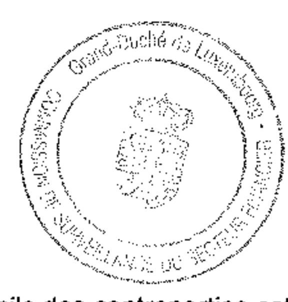
Concernant les contreparties banques et brokers, la direction des risques de la Banque s'appuie sur les capacités d'analyse du groupe Société Générale qui valide le rating interne des contreparties. Le niveau des encours portés est apprécié en local par rapports aux besoins motivés par la trésorerie. Le Groupe s'efforce, de mettre en place des accords-cadres de compensation et des contrats de collatéralisation avec la plupart des contreparties banques avec lesquelles elle traite sur les marchés.

Au niveau géographique, la Banque a une exposition limitée sur les pays « émergents » et concentre son activité sur le territoire de l'Union Européenne (« UE »).

La répartition géographique des expositions de crédit sur base du domicile des contreparties est la suivante au 31 décembre 2012:

EUR' 000	UE	Hors UE	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1.527.290	4.754	1.532.044
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.038.508	52.472	1.090.980
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	249.965	2	249.967
Actifs financiers disponibles à la vente	4.563.426	862.277	5.425.703
Prêts et créances	25.090.133	8.017.934	33.108.067
Placements détenus jusqu'à leur échéance	470.054	0	470.054
Dérivés - Comptabilité de couverture	1.568	0	1.568
Total des actifs financiers	**32.940.944**	**8.937.439**	**41.878.383**

EUR' 000	UE	Hors UE	Total
Engagements de prêt	1.139.763	5.271	1.145.034
Garanties financières	5.701.320	193.735	5.895.056
Autres engagements	1.187.254	1.780.720	2.967.973
Total du hors bilan	**8.028.337**	**1.979.726**	**10.008.063**



Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

La répartition géographique des expositions de crédit sur base du domicile des contreparties est la suivante au 31 décembre 2011:

EUR' 000	UE	Hors UE	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	720.931	4.069	725.000
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1.143.967	86.179	1.230.146
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	224.380	2	224.382
Actifs financiers disponibles à la vente	4.959.739	812.869	5.772.608
Prêts et créances	25.987.264	12.768.741	38.756.005
Placements détenus jusqu'à leur échéance	564.483	-	564.483
Dérivés - Comptabilité de couverture	461	-	461
Total des actifs financiers	**33.601.225**	**13.671.860**	**47.273.085**

EUR' 000	UE	Hors UE	Total
Engagements de prêt	736.677	-	736.677
Garanties financières	8.641.136	242.692	8.883.828
Autres engagements	233.890	1.138.347	1.372.237
Total du hors bilan	**9.611.703**	**1.381.039**	**10.992.742**



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Risque de crédit sur instruments dérivés hors marché boursier

Aux 31 décembre 2012 et 2011, le risque de crédit associé aux instruments dérivés, hors marché organisé, de la Banque se présente comme ci-après. Pour les tableaux suivants, les intitulés sont définis comme suit :

- Les montants notionnels correspondent aux montants nominaux enregistrés pour chaque contrat, conclu avec un tiers ;
- Le montant de l'exposition au moment du défaut (ou EAD - Exposition At default) est égal (i) au coût de remplacement correspondant au MtM positif) et (ii) à un add-on correspondant au risque de crédit potentiel futur ;
- Le montant des actifs à risque pondérés (RWA - Risk Weighted Asset) permet de calculer le niveau de fonds propres requis ;
- Le RWA est fonction des paramètres bâlois suivants : EAD, probabilité de défaut, maturité et perte en cas de défaut (LGD = Loss Given Default).

Decembre 2012	Montants notionnels EUR' 000	Montant de l'exposition au défaut EUR' 000	Montant des actifs à risque pondérés EUR' 000
Contrats sur taux d'intérêt	**16.266.105**	**163.779**	23.168
Banques	14.361.491	146.189	13.009
Clients	1.904.614	17.590	10.160
Contrats sur taux de chang	**23.052.040**	**420.674**	103.683
Banques	16.611.057	163.060	42.025
Clients	6.440.983	257.614	61.659

Decembre 2011	Montants notionnels EUR' 000	Montant de l'exposition au défaut EUR' 000	Montant des actifs à risque pondérés EUR' 000
Contrats sur taux d'intérêt	**23.568.353**	**132.229**	60.536
Banques	19.233.866	106.254	37.289
Clients	4.334.487	25.975	23.247
Contrats sur taux de chang	**17.103.344**	**336.173**	99.577
Banques	13.731.508	275.980	87.301
Clients	3.371.836	60.193	12.276

Ces données sont extraites des informations Corep au 31 décembre 2012



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

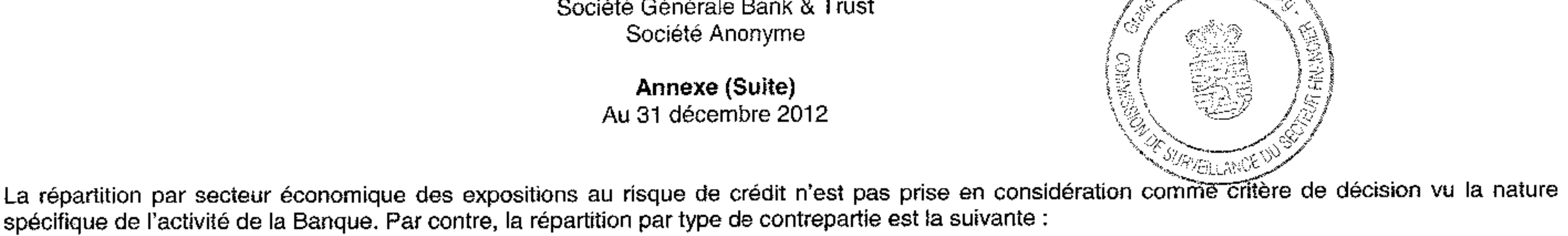
En particulier, la Banque a l'exposition suivante envers l'Espagne, l'Italie l'Irlande et la Grèce aux 31 décembre 2012 et 2011 :

31 décembre 2012 EUR' 000	Espagne	Grèce	Irlande	Italie
Dérivés détenus à des fins de transaction	451	-	4.934	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	248.682
Actifs financiers disponibles à la vente-Instrument de dettes	235.359	-	-	399.300
Actifs financiers disponibles à la vente-Instruments de capitaux propres	-	444	100	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance-Instrument de dettes	348.776	-	-	-
Total	**584.586**	**444**	**5.034**	**647.982**

31 décembre 2011 EUR' 000	Espagne	Grèce	Irlande	Italie
Dérivés détenus à des fins de transaction	1.546	-	5.424	5.010
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	223.104
Actifs financiers disponibles à la vente-Instrument de dettes	241.036	46.528	-	304.333
Actifs financiers disponibles à la vente-Instruments de capitaux propres	-	9.500	100	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance-Instrument de dettes	342.191	13.152	-	61.881
Total	**584.773**	**69.180**	**5.524**	**594.328**

La Banque n'a pas d'exposition avec Chypre et le Portugal.

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme



Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

La répartition par secteur économique des expositions au risque de crédit n'est pas prise en considération comme critère de décision vu la nature spécifique de l'activité de la Banque. Par contre, la répartition par type de contrepartie est la suivante :

31 Décembre 2012

EUR' 000	**Administrations centrales**	**Etablissements de crédit**	**Etablissements autres que les établissements de crédit**	**Entreprises**	**Clientèle de détail**	**Total**
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1.532.044	-	-	-	-	1.532.044
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	1.017.811	2.148	37.439	33.582	1.090.980
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	249.965	-	-	2	-	249.967
Actifs financiers disponibles à la vente	1.624.570	886.359	2.450.618	464.156		5.425.703
Prêts et créances	10.188	15.025.229	10.791.843	6.182.872	1.097.934	33.108.067
Placements détenus jusqu'à leur échéance	470.054	-	-	-	-	470.054
Dérivés - Comptabilité de couverture	1.568	-	-	-	-	1.568
Total des actifs financiers	**3.888.389**	**16.929.399**	**13.244.609**	**6.684.469**	**1.131.516**	**41.878.383**

EUR' 000	**Administrations centrales**	**Etablissements de crédit**	**Etablissements autres que les établissements de crédit**	**Entreprises**	**Clientèle de détail**	**Total**
Passifs éventuels	-	-	630.446	509.317	5.271	1.145.034
Engagements	22.738	3.995.388	264.473	1.526.818	85.639	5.895.056
Opérations fiduciaires	-	2.954.388	-	13.585	-	2.967.973
Total du hors bilan	**22.738**	**6.949.776**	**894.919**	**2.049.720**	**90.910**	**10.008.063**

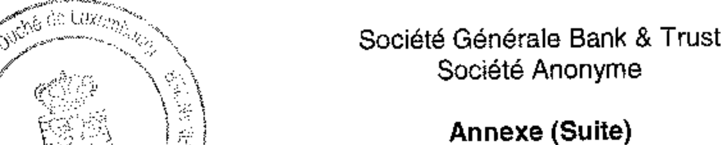
Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

31 Décembre 2011

EUR' 000	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	725.000	-	-	-	-	725.000
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	1.188.894	5.428	28.718	7.106	1.230.146
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	224.380	-	-	2	-	224.382
Actifs financiers disponibles à la vente	1.553.301	771.062	3.003.677	444.568	-	5.772.608
Prêts et créances	1.878	21.878.365	10.852.770	4.638.681	1.384.311	38.756.005
Placements détenus jusqu'à leur échéance	564.483	-	-	-	-	564.483
Dérivés - Comptabilité de couverture	-	461	-	-	-	461
Total des actifs financiers	**3.069.042**	**23.838.782**	**13.861.875**	**5.111.969**	**1.391.417**	**47.273.085**

EUR' 000	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Etablissements autres que les établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Passifs éventuels	-	647.554	-	89.122	-	736.677
Engagements	23.186	5.973.106	477	2.792.213	94.847	8.883.828
Opérations fiduciaires	59	1.337.186	-	34.992	-	1.372.237
Total du hors bilan	**23.244**	**7.957.846**	**477**	**2.916.328**	**94.847**	**10.992.742**



Les administrations centrales comportent le secteur public, composé des administrations centrales, régionales et locales, à l'exception des entreprises de droit public ou de droit privé détenues par ces administrations.
Les établissements de crédit comportent les banques, les banques multilatérales de développement et les banques centrales.
Les établissements autres que les établissements de crédit comportent les entreprises d'investissement.
La clientèle de détail se compose des personnes physiques.
Les entreprises sont les contreparties ne réunissant pas les conditions pour être reprises aux colonnes dans les autres colonnes.

33.2 Risque de marché

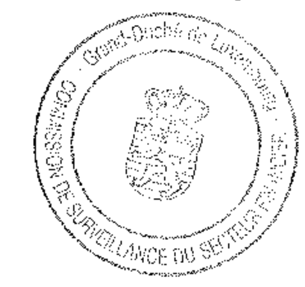
Les risques de marché sont les risques liés à l'évolution défavorable des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, les cours de change, affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (front office), le dispositif de supervision repose sur des structures indépendantes rattachées à la Direction des risques de la Banque, en charge notamment :

- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité ;
- de l'élaboration d'un rapport quotidien de l'utilisation des limites adressé à la direction générale des entités concernées, au front office et au département des risques de marché du Groupe Société Générale.

L'évaluation des risques de marché par la Banque repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure quotidiens, donnant lieu à encadrement par des limites.

- **La Valeur en Risque** (*VaR - Value at Risk*) 1 jour à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché. La méthode retenue est celle de la " simulation historique ", qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés.
- **Les mesures en Stress test**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de stress test permettent de limiter l'exposition aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels. Un stress test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de trading). Cette mesure s'appuie sur 19 scénarii historiques, ainsi que sur 8 scénarii théoriques.



- **Des mesures complémentaires** (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention,...) permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisées au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en « VaR » ou stress test.

La Banque encourt par ailleurs des risques structurels de taux essentiellement au travers des opérations de gestion propre :

- titres de participations et opérations de financement associées ;
- replacement des fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès du de la trésorerie de la Banque, avec une couverture du risque de taux ;
- immobilisations corporelles, provisions, comptes de régularisation et impôts différés.

S'agissant de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt, la gouvernance mise en place au sein de la Banque s'articule autour de principes clefs :

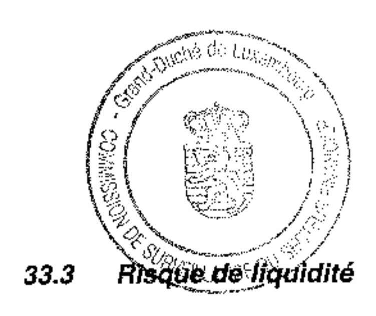
- une politique générale et des normes globales de gestion validées par le Comité exécutif du Groupe Société Générale et traduites en normes de gestion détaillés par la direction financière du Groupe Société Générale (DEVL) ;
- la décentralisation de la gestion du risque au niveau des diverses entités, encadrée au moyen de limites approuvées par le Comité financier du Groupe Société Générale ;
- l'exercice par DEVL d'une surveillance étroite sur l'application des normes et de la gestion du risque de taux d'intérêt par les diverses entités ;
- Les normes et procédures de DEVL énoncent des règles précises pour l'application de la politique et la gestion du risque du risque et les normes d'investissement des fonds propres des diverses entités.

Le respect de ces normes et procédures est assuré au niveau de la Banque par un gestionnaire du risque structurel de taux positionné au sein de la Direction Financière qui a en charge notamment:

- la production d'un reporting trimestriel d'échéancement des actifs et des passifs ;
- le suivi de la sensibilité de la valeur économique des positions.

Le *reporting* trimestriel a pour objectif d'analyser la totalité des éléments d'actif et de passif à taux fixe inscrits au bilan et de mesurer les impasses (« *gaps* ») à taux fixe qui traduisent les décalages d'échéance entre les flux à taux fixe à l'actif et au passif du bilan. Les échéances et l'amortissement des encours sont déterminées en fonction de leurs conditions contractuelles ou de modèles reflétant le comportement historique de la clientèle, ainsi que d'hypothèses conventionnelles sur certains agrégats.

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court (0 - 1 an), moyen (1 - 5 ans) et long terme (5 ans et plus).



Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

33.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque pour la Banque de ne pas être capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, anticipés ou non, à un coût raisonnable.

La liquidité est considérée comme un facteur essentiel à la viabilité de la Banque et la politique en matière du risque de liquidité se résume à la capacité de la Banque à faire face, à tout moment, à ses engagements.

Depuis plusieurs années, la Banque a poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion du risque de liquidité lui permettant de se montrer confiante sur la mise en œuvre de son plan d'adaptation aux nouvelles contraintes règlementaires à venir.

Les différents reportings de suivi de la liquidité sont produits par la direction financière de la Banque. Ces rapports, à destination du comité ALM (« Asset and Liability Management ») et de la Direction Financière du Groupe Société Générale, permettent de s'assurer que la gestion de la liquidité est conforme aux normes internes et externes :

- la production mensuelle d'un gap de liquidité statique (données de gestion) ;
- un rapport trimestriel sur les impasses de liquidité (données comptables) ;
- des tests d'endurance ;
- le suivi du buffer de liquidité.

Le rapport trimestriel porte sur la transformation des ressources ayant chacune une échéance soit contractuelle, soit estimée selon un modèle comportemental théorique ou statistique. Cette transformation génère à chaque échéance une impasse de liquidité avec un besoin ou un excédent de refinancement. Ce rapport reprend tous les éléments du bilan et du hors-bilan avec un échéancement sur les durées restant à courir.

Un comité ALM se réunit tous les trois mois pour superviser et valider la position de liquidité de la Banque. La Banque réalise trimestriellement des tests d'endurance basés sur des principes similaires à ceux mis en œuvre par le Groupe Société Générale afin d'évaluer ses besoins de financement sur les quatre prochains trimestres, et en communique les résultats à la Direction Financière. Trois scénarii, réalisés sur un pas hebdomadaire, ont été retenus :

- un scénario central reposant notamment sur les hypothèses macro-économiques retenues dans le cadre de la préparation budgétaire (e.g. évolution des indices boursiers, des taux court terme, du cours de change EUR/USD, orientations commerciales en matière de promotion des crédits et de rémunération des dépôts et la situation concurrentielle) ;
- un scénario de marché consistant à aggraver les tendances enregistrées sur dix semaines lors de la chute de Lehman Brothers ;
- un scénario en nom propre avec une dégradation de la qualité du crédit de Société Générale, scénario consistant à aggraver les tendances enregistrées sur trois mois subséquemment à la révélation de la fraude ayant affectée le Groupe en janvier 2008.

Société Générale Bank & Trust
Société Anonyme

Annexe (Suite)
Au 31 décembre 2012

Tableau d'échéances des actifs et passifs financiers de la Banque et gap de liquidité basé sur les maturités résiduelles 2012 :

2012	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	1.532.044	-	-	-	1.532.044
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	775.481	286.481	29.018	-	1.090.980
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du c	249.967	0	-	-	249.967
Actifs financiers disponibles à la vente	2.199.575	358.378	1.955.151	912.599	5.425.703
Prêts et créances	9.631.267	3.475.272	14.309.584	5.691.944	33.108.067
Placements détenus jusqu'à leur échéance	420.176	19.972	29.906	-	470.054
Dérivés - Comptabilité de couverture	1.568	-	-	-	1.568
Total des actifs financiers	**14.810.078**	**4.140.103**	**16.323.659**	**6.604.543**	**41.878.383**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	654.147	132.026	-	2.994.496	3.780.669
Passifs financiers évalués au coût amorti	17.668.754	3.481.480	9.537.390	3.782.060	34.469.684
Dérivés - Comptabilité de couverture	317.771	-	-	-	317.771
Total des passifs financiers	**18.640.672**	**3.613.506**	**9.537.390**	**6.776.556**	**38.568.124**





33.4 *Risque opérationnel*

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de fraude du fait de vices ou défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaine ou d'événements externes, y compris le risque informatique et le risque de gestion. Un accent particulier est porté sur le risque de conformité qui fait l'objet d'un dispositif d'encadrement renforcé.

La Banque participe à la démarche de renforcement de la maîtrise et du pilotage des risques opérationnels mis en œuvre depuis plusieurs années par le Groupe Société Générale. Cette démarche est pilotée par le département des risques opérationnels, rattaché à la direction des risques du Groupe Société Générale, et est relayée par les différentes cellules de suivi des risques opérationnels du Groupe, chargées d'appliquer les politiques et directives du Groupe Société Générale et de contrôler et piloter les risques opérationnels.

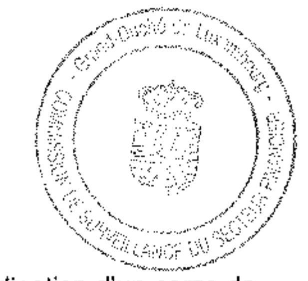
La mesure des risques opérationnels repose sur des méthodes d'évaluation avancées, déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle 2. La méthode AMA (*Advanced Measurement Approach*) permet de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement à l'ensemble des responsables de services, au sein des métiers et des fonctions de support, qui doivent au quotidien promouvoir la culture du risque opérationnel au sein de leurs équipes, le dispositif de suivi repose principalement sur 4 processus supervisés par les départements risques opérationnels et consolidés au sein du Groupe SGBT :

i. l'auto-évaluation périodique des risques et des contrôles (*Risk and Control Self-Assessment*- RCSA) qui vise à :
   - identifier et évaluer les risques opérationnels intrinsèques auxquels chaque activité de la Banque est exposée ;
   - évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place permettant de réduire ces risques et ainsi mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité de la Banque ;
   - mettre en œuvre, le cas échéant, des plans d'actions correctrices.

ii. la collecte des données internes relatives aux pertes liées aux risques opérationnels avec une déclaration exhaustive et au fil de l'eau des incidents apportant toutes les informations nécessaires à leur analyse et leur suivi, et communiquée à la direction. La démarche s'attache particulièrement à la formulation et au suivi d'actions correctrices devant faire l'objet d'un degré de criticité, d'une échéance et de la désignation d'un responsable ;

iii. les analyses de scénarii ciblent des fonctions et processus particulièrement sensibles au sein de la Banque. Ce sont des évaluations de risques opérationnels sévères que pourrait subir la Banque dans certaines conditions. Ces analyses visent en particulier à évaluer des pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité ;



iv. Le dispositif de contrôle permanent avec l'animation et la coordination d'un corps de contrôles et d'indicateurs clés de risque et la production de synthèse de restitution destinées à la Direction de la Banque et aux équipes centrales de risques opérationnels du Groupe Société Générale. Le dispositif de contrôle permanent en place a été profondément revu et renforcé dans le cadre du plan de SGBT d'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Ces processus sont complétés par un dispositif de gestion de crise et un plan de continuité d'activité qui ont pour objectif de développer la capacité de résistance intrinsèque des activités de la Banque. Il s'agit de combiner, de façon optimale, les capacités propres de l'organisation (dispositif de robustesse) et les moyens exceptionnels (Plans de Continuité d'Activité).

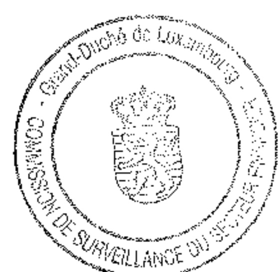
Par ailleurs, l'innovation constante en terme de produits et services proposée à la clientèle est soumis à l'approbation d'un Comité Nouveaux Produits qui par son format collégial détermine les conditions nécessaires tant sur les aspects opérationnels, que sur les risques acceptable y compris l'analyse du risque de conformité.

33.5 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque sont de s'assurer que la Banque répond aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Les fonds propres réglementaires se présentent comme suit :

	2012 **EUR' 000**	**2011** **EUR' 000**
Fonds propres Tier 1	2.596.917	2.432.282
Fonds propres Tier 2	159.903	-
Total Fonds propres	**2.756.819**	**2.432.282**
Exigence de fonds propres	1.270.844	1.342.972
Ratio	**17,35%**	**14,49%**



Note 34 - Changement de référentiel comptable

Le tableau suivant explique les principaux impacts du changement du référentiel comptable sur les fonds propres au 1er janvier 2011.

Fonds propres au 1er janvier 2011		Capital et Réserves	Réserve de Réévaluation	Total Fonds propres
Solde ancien référentiel luxembourgeois ("Lux-Gaap")				
Capital		1.389.043	-	1.389.043
Prime d'émission		2.817	-	2.817
Réserves		239.688	-	239.688
Résultats reportés		822.016	-	822.016
Fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-
Résultat de l'exercice 2010		326.653	-	326.653
		2.780.216	**-**	**2.780.216**
Variations du passage de "Lux-Gaap" vers le nouveau référentiel luxembourgeois				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction		(18.902)	-	(18.902)
Obligations et actions en option juste valeur		25.007	-	25.007
Actifs financiers disponibles à la vente	(*)	78.864	(66.903)	11.961
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		705	-	705
Dérivés de couverture	(**)	(546)	(48.814)	(49.360)
Autres		5.449	-	5.449
		90.578	**(115.718)**	**(25.139)**
Solde nouveau référentiel luxembourgeois au 1 Janvier 2011		**2.870.794**	**(115.718)**	**2.755.077**

(*) : Les actifs disponibles à la vente sont évalués sous régime mixte à leur juste valeur et les résultats d'évaluation y afférents sont enregistrés nets d'impôts différés dans les capitaux propres.

(**) : Ce retraitement résulte de l'enregistrement sous régime mixte en respect des opérations de couverture de flux de trésorerie des gains et pertes liés à la partie efficace de la relation de couverture. Les résultats de la partie inefficace sont enregistrés en compte de résultat.

Note 35 - Evènements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture du bilan, il n'y a aucun fait susceptible d'avoir une influence notable sur la situation ou les activités de la Banque à relever.

Deloitte Audit S.à r.l
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
B.P. 1173
L-1011 Luxembourg

Tel: +352 451 451
Fax: +352 451 452 401
www.deloitte.lu